



Conseil du 18^{ème} arrondissement

Séance du lundi 10 octobre 2011

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
COMMUNICATIONS	2
AGENDA	3
MAIRIE	4
CULTURE	6
MEMOIRE	8
AFFAIRES SCOLAIRES	8
PETITE ENFANCE	13
JEUNESSE	15
ESPACE PUBLIC	15
VOIRIE	20
ANIMATION LOCALE	20
VIE ASSOCIATIVE	20
URBANISME	21
POLITIQUE DE LA VILLE	22
AFFAIRES SOCIALES	23
MEMOIRE	23
VOEUX	23

Conformément à la convocation qui leur a été adressée personnellement par Monsieur le Maire du 18^{ème} arrondissement le mardi 4 octobre 2011, les membres du Conseil se sont réunis le 10 octobre 2011 en la Salle des Mariages du XVIIIème arrondissement, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Un ordre du jour complémentaire a été envoyé le 7 octobre 2011.

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite, à ladite date, sur le panneau de la Mairie du 18^{ème} prévu à cet effet.

Etaient présents :

M. Daniel VAILLANT, Maire du 18^{ème}, M. Eric LEJOINDRE, 1^{er} adjoint au Maire du 18^{ème}, M. BEPPO, M. BRIANT, Mme CHASTAGNER, M. DARRIULAT, Mme GABELOTAUD, M. JULIEN, M. LACASSE, M. LAMY, Mme LASSURE, Mme MEES, M. NEYRENEUF, Mme ROLLAND, Mme TRAJAN, Adjoint au Maire du 18^{ème}, M. BOURNAZEL, Mme BOUYGUES, M. BROSSAT, M. CAFFET, Mme DECORTE, Mme EL KHOMRI, Mme FOURNIER, M. GAREL, Mme GOLDGRAB, M. GUILLOT, Mme PIGEON, Conseillers de Paris, Mme GUEDJ, M. HANI, M. HONORE, M. JACOBS, Mme JOLY, Mme. MIMRAM, Mme RAQUIL, M. SARRE, Conseillers d'Arrondissement.

Etaient absents et avaient donné pouvoir :

M. DELANOË à M. VAILLANT

Mme DEMANGEL à M. LAMY
M. GHANNEM à M. BOURNAZEL
Mme AKKARI à M. LACASSE
Mme LE STRAT à Mme EL KHOMRI
Mme DELILLE à M. JULIEN
M. RAYNAL à Mme MEES

Délibération 18.2011.290

Départ de Mme GUEDJ
Départ de M. HANI et pouvoir à M. LEJOINDRE

Délibération 18.2011.294

Départ de Mme FOURNIER et pouvoir à M. GAREL

Délibération 18.2011.299

Arrivé de M. GUILLOT

Délibération 18.2011.302

Départ de M. BOURNAZEL et pouvoir à M. HONORE, annulation du pouvoir de M. GHANNEM

Départ de M. BEPPO

Délibération 18.2011.304

Départ de M. BROSSAT
Départ de Mme GOLDGRAB
Départ de M. SARRE
Départ de Mme MIMRAM
Départ de Mme CHASTAGNER

Etaient absents :

Mme MICHEL

Mme Frédérique PIGEON, Conseillère de Paris, est désignée Secrétaire de séance.

COMMUNICATIONS

1/ Communication relative à la fête des vendanges

Daniel VAILLANT : En ce lundi, je ne peux que vous parler de la fête des Vendanges. Aucun d'entre vous n'a pu y échapper. Vous avez tous pu constater que la météo fut capricieuse mais la fête des Vendanges a tenu toutes ses promesses. Ces 5 jours de fête, dont le thème était les îles, et ce malgré le climat, ont ensoleillé la butte, en présence de la marraine Jocelyne BEROARD et du parrain, Laurent VOULZY. L'humour, les nombreuses dégustations, ainsi que la musique ont rythmé cette fête qui maintient son statut de 3^e événement parisien après Paris Plage et Nuits Blanches. La fête des Vendanges de Montmartre reste l'événement qui rassemble tous les quartiers du 18^e. Cet élément est important. Les gens se sentent ainsi concernés. Le grand défilé tout comme la journée des enfants, la chorale des 833 enfants dans le square Louise MICHEL ou le feu d'artifice en hommage à Henri SALVADOR, mais aussi les non-demandes en mariage, ont été un succès incroyable et ce malgré le temps. En période de crise et de grisaille, les gens ont sans doute envie de faire la fête. Il est donc bien que nous puissions leur offrir cette possibilité, au travers des parcours du goût par exemple, la

route des épices, l'école du goût avec ses ateliers de dégustation, tous gratuits, le train des talents.

En revanche, il est vrai que nous avons eu un problème hier, pour des raisons de sécurité, nous n'avons pas pu maintenir le concert gratuit, ce qui a été une grande déception pour les milliers de gens qui pensaient pouvoir y participer. En raison du temps, il n'a pas été possible de le maintenir.

Merci à tous les bénévoles, au comité des fêtes et d'action sociale, aux personnels de la mairie sous l'autorité de la Direction Générale des Services d'avoir prêté mains fortes, y compris en mairie samedi avant le défilé en recevant les invités et les compagnies vineuses. Je remercie les personnes qui travaillent à la préparation de cette fête, avec beaucoup de professionnalisme.

La fête a été réussie. J'ai même eu quelques échos de commerçants qui considèrent qu'ils ont mieux travaillé que les précédentes années, alors que le monde était un peu moindre. En effet, quand la pression est trop importante, quand il y a trop de monde, le commerce s'en ressent. En tout état de cause, il s'agit d'un bel encouragement pour qu'ils reviennent l'année prochaine.

Je vous remercie d'avoir écouté cette courte communication.

AGENDA

- Mardi 11 octobre, salle des fêtes, conférence sur les nouveaux espaces de débat dans le monde du travail. Cette conférence s'inscrit dans le cadre des rencontres populaires proposées par Sabry HANI et qui proposeront tout au long du mois des débats et des rencontres en mairie.
- Mardi 11 octobre à 19h30, école 62, rue Lepic, conseil de quartier public Montmartre.
- Mercredi 12 octobre, journée des rencontres intergénérationnelles organisée par le Point Paris Emeraude à l'Hôpital Bretonneau.
- Du 12 au 22 octobre, le hall de la mairie accueille l'exposition d'Art Brut « couleurs du Moi », réalisée par les artistes du foyer de vie Saint-Joseph et les ESAT de Ménilmontant.
- Jeudi 13 octobre à 15h, Myriam EL KHOMRI réunira le CSPDA, Conseil de Sécurité et de la Prévention de la Délinquance.
- Samedi 15 octobre à 14h, à l'angle des rues Cavallotti et Ganneron, inauguration de la réfection des stores peints de la rue Cavallotti. Merci aux adjoints qui ont contribué à préparer ce travail et à faire en sorte que cela soit une réussite appréciée.
- Lundi 17 octobre à 19h, école 65, rue Damrémont, réunion publique d'information sur les travaux de réaménagement du square Raymond Souplex.
- Mardi 18 octobre à 19h, salle des fêtes, des cérémonies de la remise des diplômes de la médaille du travail.
- Jeudi 20 octobre à 19h, école 5, rue Pierre Budin, conseil de quartier public Goutte d'Or, Château Rouge.

- Du 21 au 28 octobre, en salle des fêtes, exposition dans le cadre du plan local de lutttes contre les discriminations.
- Jeudi 3 novembre à 18h30 en salle des fêtes, réunion annuelle du compte-rendu de mandat du Maire de Paris.
- A partir du 5 novembre et pendant un mois, la mairie du 18^e organise sous l'égide de Catherine LASSURE, une grande exposition sur les 140 ans de la Commune dans le 18^e.
- Lundi 7 novembre à 18h30, réunion du Conseil d'arrondissement.

MAIRIE

Délibération 18.2011.273 : Approbation de l'inscription d'un ordre du jour complémentaire

Daniel VAILLANT : Je vous confirme qu'un ordre du jour complémentaire, avec une délibération, a été inscrit tardivement concernant la pose d'une plaque autour d'une personnalité du 18^e. Je vous demande de l'approuver, car il serait plus problématique, malgré son arrivée tardive, de la renvoyer à un prochain Conseil d'arrondissement.

Sur proposition de M. le Maire, le conseil d'arrondissement unanime donne un avis favorable à ce projet de délibération.

Délibération 18.2011.274/DUCT.2011.133 : Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations de gestion et d'animation locales destinées aux états spéciaux d'arrondissement en 2012, en application du titre I du livre V du code général des collectivités territoriales relatif à l'organisation administrative de Paris, Marseille et Lyon

Eric LEJOINDRE : Cette première délibération concerne la détermination des règles de répartition de gestion et d'animation locales. Ces règles n'ont pas changé depuis l'année dernière. Chaque arrondissement se voit attribuer une dotation forfaitaire, puis 50% des crédits en fonction de l'importance de la population de l'arrondissement et enfin, 50% des crédits restants en fonction de critères sociaux et économiques tels que la question des foyers fiscaux relevant de la 1^{ère} tranche d'imposition sur le revenu et des effectifs scolaires par arrondissement. Ces dotations nous permettent de gérer les équipements de proximité. Je vous demande d'approuver cette délibération.

Sur proposition de M. le Maire, le conseil d'arrondissement unanime donne un avis favorable à ce projet de délibération.

Délibération 18.2011.275 : Voeu technique relatif à la suppression des mentions « jardin de la ZAC de la Moskova », « jardin Simplon – Amiraux – Boinod » et « square de la rue Jessaint » et à leur remplacement par les mentions « jardin Maria Vérone », « jardin Henri Sauvage » et « square Alain Bashung » dans l'inventaire des équipements de proximité tel que figurant en annexe de la délibération 2011 DUCT 134

Délibération 18.2011.276/DUCT.2011.134 : Inventaire des équipements dont les conseils d'arrondissement ont la charge

Eric LEJOINDRE : Je vous propose de présenter cette délibération, ainsi que la suivante en même temps puisqu'elles sont identiques, cependant pour des raisons administratives, nous les voterons en deux fois. Il s'agit de la liste des équipements placés à notre inventaire. Les deux listes sont conformes.

Je vous propose également de voter un vœu qui deviendra un amendement technique à Paris. Nous avons renommé trois squares qui, dans la liste, sont encore sous leur ancien nom. Je vous propose donc que nous demandions au Conseil de Paris de leur donner leur nouveau nom, soit : Maria VERONE, Henri SAUVAGE et Alain BASHUNG. Par conséquent, il faudrait, si vous le souhaitez, que nous votions les deux délibérations et deux fois le même vœu pour chacune des délibérations.

Roxane DECORTE : Quid du Bateau-Lavoir ?

Daniel VAILLANT : Je veux bien que nous abordions cette question.

Carine ROLLAND : Votre question portait sur le fait de savoir si le Bateau-Lavoir faisait désormais partie de l'inventaire des équipements de proximité ?

Roxane DECORTE : Nous en parlons depuis 2001. Il serait bien que cela aille dans le bon sens.

Carine ROLLAND : Le terme de Bateau-Lavoir est un peu abusif. Nous parlons de l'espace collectif qui est propriété de la Ville de Paris et qui est situé au cœur du Bateau-Lavoir. Depuis le 31 août 2011, la Ville de Paris a signé un bail avec l'un des artistes du Bateau-Lavoir, François BOISROND qui est un peintre très connu, œuvrant en matière d'art contemporain au Bateau-Lavoir. Il est désormais titulaire d'un bail dans lequel il est prévu qu'il mette l'espace à disposition de la municipalité pendant 3 mois de l'année. Pendant 12 mois, il est titulaire du bail. Pour ce faire, il paye un loyer à la Ville de Paris, ce qui n'était pas le cas avec l'association des Amis du Bateau-Lavoir précédemment. En échange de ce loyer, la RIVP a effectué des travaux. Le lieu est désormais aux normes de sécurité qui s'imposent. M. BOISROND met ainsi le Bateau-Lavoir à disposition de la mairie durant 3 mois de l'année et 4 autres mois, il le met à disposition de l'association des Amis du Bateau-Lavoir. Lors de la dernière Nuit Blanche, le lieu a été ouvert au public, puisque François BOISROND avait prévu de faire profiter le grand public de sa capacité de création. L'ouverture a d'ores et déjà commencé. Elle va se poursuivre. Nous souhaitons davantage l'orienter vers des médiations culturelles à destination des jeunes publics. Tout cela est en cours d'élaboration.

Daniel VAILLANT : Ce long travail a enfin pu aboutir. Il a pu aboutir en partie grâce à la fin de la convention « opaque » entre la Ville et la RIVP qui nous contraignait. Cette convention a été renouvelée et revisitée, et permet donc de louer le Bateau-Lavoir par la RIVP. Ceci explique pour quelle raison celui-ci n'est pas inscrit dans l'inventaire. Nous avons eu plusieurs refus en raison de ce caractère juridique. En revanche, nous avons abouti au résultat que nous connaissons maintenant, malgré un long parcours difficile. La salle est refaite. La RIVP est satisfaite d'avoir pu établir un tel système. L'objectif que nous nous étions fixés a ainsi été obtenu. Nous sommes sortis de l'opacité et de relations particulières datant d'un autre âge. Nous sommes aujourd'hui à la fois dans la transparence et dans la satisfaction des objectifs fixés, en direction des publics jeunes qui ont parfois beaucoup de difficultés pour accéder à des ateliers et à la culture.

Je vous propose de voter le vœu qui vous a été distribué et qui se transformera en amendement à l'Hôtel de Ville, afin que les squares portent leur véritable nom : Maria VERONE, Henry SAUVAGE à la place du square des Amiraux, et puis le futur square Alain BASHUNG. Je vous appelle à voter d'abord ce vœu.

Sur proposition de M. le Maire, le conseil d'arrondissement unanime donne un avis favorable au projet 18.2011.275.

Sur proposition de M. le Maire, le conseil d'arrondissement unanime donne un avis favorable au projet 18.2011.276.

Délibération 18.2011.277 : Inventaire des équipements dont les conseils d'arrondissement ont la charge

Sur proposition de M. le Maire, le conseil d'arrondissement unanime donne un avis favorable à ce projet de délibération prenant en compte les dispositions de la délibération N°18.2011.275.

CULTURE

Délibération 18.2011.278/DAC.2011.715 : Approbation et signature de l'avenant de prolongation de la convention de délégation de service public relative à la gestion et l'exploitation de l'équipement culturel Les Trois Baudets

Délibération 18.2011.279/DAC.2011.762 : Convention de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de l'Établissement Culturel de la Ville de Paris Les Trois Baudets

Carine ROLLAND : Nous avons deux délibérations concernant Les Trois Baudets. La première délibération consiste à vous proposer un avenant de prolongation de la délégation de service public, dite DSP, afin de gérer et d'exploiter l'équipement culturel Les Trois Baudets. La société Rafu de Julien BASSOULS gère cet équipement depuis 2009 et jusqu'en 2012. Il s'agit par cet avenant de prolonger l'activité de la société Rafu pendant 7 mois afin de disposer d'un temps supplémentaire nécessaire à la Ville pour redéfinir les termes de la délégation de service public suivante.

Laurence GOLDGRAB : Il est important de prolonger cette mission de service public afin de réfléchir aux missions que nous souhaitons assigner à cet établissement, par rapport aux contraintes de la promotion de jeunes talents et de découverte de jeunes talents, qui supposent une politique de tarif minoré et dans le même temps des objectifs normaux de recette, s'agissant d'une délégation de service public.

Sur proposition de M. le Maire, le conseil d'arrondissement unanime donne un avis favorable au projet 18.2011.278.

Sur proposition de M. le Maire, le conseil d'arrondissement unanime donne un avis favorable au projet 18.2011.279.

Délibération 18.2011.280/DUCT.2011.30 : Attribution d'une subvention d'un montant de 10 000 € à l'association Le petit Ney

Carine ROLLAND : Nous connaissons bien les activités du Petit Ney, situé à la Porte Montmartre. Il s'agit ici de soutenir leur activité de café et restaurant associatif qui accueille des animations culturelles de divers ordres autour du livre, des jeux et de spectacles, toujours dans l'action culturelle de grande proximité. Le montant proposé est de 10 000 euros.

Sur proposition de M. le Maire, le conseil d'arrondissement unanime donne un avis favorable à ce projet de délibération.

Délibération 18.2011.281/DAC.2011.526 : Attribution d'une subvention d'un montant de 2.500 € à l'association La Reine Blanche

Carine ROLLAND : La Reine Blanche est une salle de spectacle dédiée aux spectacles et activités de proximité. Vous avez sans doute entendu parler des difficultés que traverse cet équipement, liées à la fin des emplois aidés dont la structure bénéficiait. La Ville est en discussion régulière avec La Reine Blanche afin d'examiner de quelles façons soutenir leurs activités au mieux. La subvention proposée est de 2 500 euros.

Roxane DECORTE : Nous connaissons en effet La Reine Blanche pour son travail audacieux et son travail de proximité. Je suis cependant étonnée car, lorsque nous regardons de près les subventions, nous avons 15 000 euros qui sont sollicités contre 2 500 euros proposés. Le ratio n'est ainsi pas très important, alors que parfois certaines demandes de subventions sont plus largement acceptées. Or, ici, nous avons une réelle différence entre les 15 000 euros sollicités et les 2 500 euros proposés.

Carine ROLLAND : Les écarts sont fréquents. Nous sommes dans une continuité avec La Reine Blanche. Les structures font des demandes à hauteur de ce qu'elles espèrent, souvent en lien avec des projets qu'elles souhaiteraient développer. Les arbitrages portent sur les montants que la Ville peut accorder et sur une forme de suivi d'une année sur l'autre qui nous semble important de maintenir.

Daniel VAILLANT : Je pense que nous aurons une discussion sur la base d'un vœu de la part de l'opposition à la fin de notre séance sur la manière dont les subventions aux associations sont votées. Je ne souhaite pas anticiper sur la discussion du vœu. Je précise cependant qu'il ne s'agit pas de la seule subvention à La Reine Blanche qui ait été votée. La légalité est de voter sur des actions et des projets. Parfois, les associations préféreraient un vote global à l'année pour leurs activités. Or, nous souhaitons respecter la loi c'est à dire l'individualisation des projets. Tout ceci est devenu extrêmement rigoureux. Cela sera le cas pour une autre association que nous connaissons bien qui ne comprenait pas pour quelles raisons, dans le cadre de subventions, des fléchages étaient mis en place. La légalité nous y oblige. Pour ma part, je ne connais pas la réalité de La Reine Blanche, néanmoins je pense qu'il s'agit d'une part de l'explication. D'autres subventions pourront être accordées à cette association. Certaines ont d'ailleurs déjà été octroyées. Dans ce cadre présent, cela concerne sans doute une activité particulière.

Carine ROLLAND : En effet, il s'agit ici de soutenir le fonctionnement de l'association. Il peut y avoir d'autres subventions qui viendraient de la politique de la Ville notamment.

Sur proposition de M. le Maire, le conseil d'arrondissement unanime donne un avis favorable à ce projet de délibération.

Délibération 18.2011.282/DAC.2011.796 : Attribution d'une aide en nature à l'association La Compagnie Susceptible relative à l'occupation de locaux situés 121 rue Caulaincourt

Carine ROLLAND : Il s'agit d'aider la Compagnie Susceptible, mieux connue dans l'arrondissement sous le nom des ateliers Francoeur, à s'installer dans un local situé 121 rue Caulaincourt, un local resté inoccupé pendant longtemps. La mairie du 18^e a souhaité que celui-ci soit remis aux Ateliers Francoeur. Cette structure est connue par les activités théâtrales qu'elle mène déjà. Elle propose, avec ce nouvel équipement, de développer le champ de leurs activités et de s'adresser en particulier aux personnes âgées. Il nous a semblé que celle-ci était une belle vitrine à mettre sur la rue très commerçante de Caulaincourt, avec une fréquentation liée aux personnes âgées et qui verra également venir dans ces locaux beaucoup d'enfants. Ce dossier a été compliqué à mener, cependant nous sommes heureux

que la Compagnie Susceptible puisse enfin s'y installer. Dans ce cadre, il s'agit d'accepter le principe selon lequel le loyer annuel fixé à 24 000 euros est ramené à 10 000 euros versés par l'association, les 14 000 restants étant pris en charge par la Ville de Paris sous forme d'une aide en nature.

Daniel VAILLANT : Vous connaissez les rapports entre des directions centrales et une mairie d'arrondissement. Ce local a une histoire. Il est la propriété de la Ville de Paris. Il n'est ainsi pas placé dans l'inventaire que nous avons voté précédemment pour des raisons juridiques. A l'époque, nous y avons placé une association « Mon petit doigt m'a dit » qui hélas n'a pas pu y rester pour des raisons financières. Le local a ainsi fermé pendant longtemps. Il faut que vous sachiez que nous avons eu beaucoup de difficultés à faire comprendre à des services que nous souhaitons plutôt l'association actuellement installée dans ce locaux qu'une autre aux activités d'ordre plus général qui pourrait dépendre de locaux qui sont moins de proximité que celui-ci. Voilà pourquoi nous nous sommes battus afin que cette association puisse bénéficier de ce local. Nous nous sommes heurtés à un problème de coût du loyer. Aussi il est très bien que nous puissions voter cette aide en nature.

Sur proposition de M. le Maire, le conseil d'arrondissement unanime donne un avis favorable à ce projet de délibération.

MEMOIRE

Délibération 18.2011.283/DAC.2011.768 : Attribution d'une subvention d'un montant de 850 € à l'Union française des associations de combattants et de victimes de guerre-Union locale

Catherine LASSURE : Il s'agit de la subvention annuelle de 850 euros à l'UFAC, Union Française des Associations de Combattants et de victimes de guerre-Union locale, Paris 18^e. Cette association est bien connue. Elle s'est associée à toutes les manifestations patriotiques et commémoratives du 18^e arrondissement. Les associations membres de cette Union Locale tiennent une permanence dans le hall de la mairie du 18^e. Elles jouent un rôle social extrêmement important. Afin qu'elles puissent poursuivre leurs actions, je vous demande de voter cette subvention d'un montant de 850 euros pour l'année 2011, montant égal à celui de l'an dernier.

Daniel VAILLANT : La somme est peu importante, mais cela leur convient dans la mesure où la mairie d'arrondissement fait en sorte que la plupart des frais ne soient pas à leur charge, notamment lors des cérémonies du souvenir. Notons que les élus Verts s'abstiennent.

Sur proposition de M. le Maire, le conseil d'arrondissement donne un avis favorable à ce projet de délibération à la majorité soit 34 voix pour dont 5 pouvoirs (PS, PC et UMP) et 6 abstentions dont 2 pouvoirs (EELV).

AFFAIRES SCOLAIRES

Délibération 18.2011.284/DASCO.88 : Ressort des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2012-2013

Philippe DARRIULAT : Il s'agit d'une délibération sur la sectorisation des écoles élémentaires et maternelles du 18^e arrondissement. Il s'agit d'attribuer à chaque adresse une école où l'enfant devrait trouver une place, c'est à dire faire en sorte qu'à chaque adresse de l'arrondissement corresponde une école pour les enfants du 18^e arrondissement. Je fais

remarquer que la sectorisation n'est pas strictement d'arrondissement. Il peut tout à fait y avoir des écoles du 17^e, du 8^e, du 9^e, du 10^e et du 19^e qui accueilleraient des enfants du 18^e. Cela a d'ailleurs lieu avec le 10^e, le 9^e et le 19^e.

Quels sont les principes ? Tout d'abord, le secteur permet à un enfant d'être prioritaire dans une école. Cette priorité est soumise aux règles du cadre légal. Nous ne pouvons pas inscrire plus d'enfants dans une école qu'elle n'a de places disponibles, avec par ailleurs, deux contraintes, celles des effectifs et des conditions de sécurité. Nous avons eu des avis des commissions de sécurité soit parce que la salle est trop petite, soit parce que la cours est trop petite. Nous ne pouvons donc pas inscrire le nombre d'enfant maximum dans ces écoles. Par exemple, nous pourrions inscrire 312 élèves à l'école Foyatier, or selon les consignes de la commission de sécurité de la Préfecture, nous ne pouvons finalement en inscrire que 300. Par conséquent, certains enfants du secteur ne parviennent pas à trouver de place dans l'école de leur secteur. Ce sont des dérogations administratives. Nous proposons une place dans l'école la plus proche et dans laquelle il reste des places.

Je tenais à formuler ces précisions en raison des débats que nous avons eus l'an dernier dans le cadre de cette sectorisation.

Vous comprenez ainsi l'importance de cette sectorisation et de son ajustement. Il s'agit de faire en sorte que les secteurs soient les mieux calculés possible, afin que nous évitions ces dérogations administratives et que les enfants trouvent une place dans l'école de leur secteur.

Quels sont les critères pour fixer ces secteurs ?

- La proximité de l'école par rapport au domicile. Faire en sorte que les familles n'aient pas de trajets trop longs pour amener leurs enfants à l'école ;
- La cohérence géographique entre les écoles maternelles et élémentaires ;
- L'utilisation optimale des locaux existants ;
- L'équilibre sociologique entre les établissements ;
- La recherche de l'équilibre entre les effectifs des écoles voisines.

Les critères les plus importants sont donc la proximité et la logique de trajets pour des parents ayant un enfant en niveau maternelle et en niveau élémentaire.

Dans ce cadre et suite à des difficultés que nous rencontrons avec des écoles surchargées et dans lesquelles nous sommes contraints de faire des dérogations administratives, nous proposons une modification des secteurs afin de réduire les secteurs des écoles où nous avons trop d'enfants.

Afin d'illustrer mon propos, je vous propose une carte de toutes ces modifications. L'ouest de l'arrondissement rencontre ainsi de très sérieux problèmes. Nous avons été amenés à demander une ouverture en fin d'année scolaire au Rectorat pour l'école Forest afin de pouvoir accueillir l'ensemble des enfants. Il faut donc alléger les écoles de l'ouest de l'arrondissement en attribuant certaines rues à des écoles du nord. Je précise que la modification de secteur ne s'applique que pour la première inscription. Les enfants déjà inscrits dans une école restent dans leur école, bien que leur adresse change de secteur. De la même façon, nous respectons les fratries. Par conséquent, au niveau maternelle, nous observons un glissement de l'école Carpeaux vers l'école Joseph De Maistre, un glissement de l'école Joseph De Maistre vers l'école du 52 Vauvenargue, et l'école du 52 Vauvenargue vers l'école Paul Abadie. Ce glissement général devrait nous permettre de limiter les dérogations administratives et permettre aux enfants de trouver des places dans les écoles.

Quelques ajustements sont également faits vers le centre de l'arrondissement. Ces modifications concernent très peu d'enfants et sont liées à la nécessité d'avoir une meilleure cohérence entre le système élémentaire et le système maternelle.

Autour de la butte Montmartre et le quartier de la Goutte d'Or, nous avons rencontré des problèmes d'inscription l'an dernier, notamment en raison des consignes de sécurité pour l'école Foyatier. Nous proposons donc un certain nombre de modifications. Ces adresses franchissent ainsi le boulevard Barbès. Nous ne le faisons que de façon très modérée en essayant d'être au plus près de la réalité de l'évolution des effectifs. Certaines rues glissent ainsi : d'André Del-Sarte vers le 57 Goutte d'Or, de Christiani vers Richomme.

Au sein du quartier de la Goutte d'Or, quelques évolutions ont également été faites, dans le but de soulager la maternelle du Foyer alors que des places sont plus importantes dans les maternelles alentours. Il s'agit d'être au plus près de la capacité d'accueil des écoles pour répondre au mieux aux effectifs.

Au nord-est de l'arrondissement, nous proposons d'appliquer une modification qui nous est demandée depuis longtemps par l'Education Nationale et les directeurs d'école. En effet, l'école Maurice Genevoix est en sureffectif. Nous prononçons régulièrement des dérogations administratives. De plus, les personnes qui habitent en face de l'école ne peuvent pas obtenir de place, car cette école accueille la zone extrêmement peuplée qui va du rond-point de la Chapelle à la Porte de la Chapelle. L'idée est donc de mettre l'une des deux tours, celle qui se trouve à l'est de la rue de la Chapelle, sur l'école Charles Hermite. Nous avons longtemps hésité compte tenu des problèmes que cela pouvait poser aux familles, notamment en raison des travaux. Aujourd'hui, sur 70 enfants actuellement scolarisés, tout niveau, qui sont au 100, rue de la Chapelle, 26 sont déjà en dérogation administrative, dont une quinzaine sur l'école Charles Hermite. Nous arrivons au terme des travaux. Des mesures d'accompagnement sont pensées pour permettre aux familles de faire ce déplacement. L'éloignement est finalement moins important que ce qui avait été fait à un moment avec l'école Guadeloupé. Nous proposons ainsi que le 100, rue de la Chapelle soit sectorisé sur l'école Charles Hermite à partir de la rentrée prochaine. Je rappelle que cela ne concerne pas les enfants d'ores et déjà scolarisés et les rapprochements de fratrie.

Au niveau élémentaire, notre préoccupation est d'être cohérent entre la maternelle et l'école élémentaire, aussi nous retrouverons les mêmes évolutions que citées précédemment. A l'ouest, nous aurons la même modification, autrement dit une montée vers le nord. Au centre et à l'est de l'arrondissement, nous observons les mêmes évolutions, à une exception cependant, puisque nous proposons quelques rues de l'école de Lepic sur l'école Houdon, quelques rues de l'école Houdon sur l'école Foyatier, soit un glissement d'est en ouest sur ces trois écoles, de façon à soulager Foyatier. Ainsi des enfants de Foyatier seront placés sur Clignancourt, sur Richomme, ainsi que des enfants de Clignancourt sur Richomme. A la Goutte d'Or, nous rencontrons également quelques évolutions, dont le but est un meilleur équilibre entre les écoles. L'école Oran a en effet des effectifs plus lourds que les autres. Nous essayons ainsi de la soulager au profit de l'école Budin. Dans le quartier des Amiraux, nous notons un glissement du 7, Championnet vers le 142, Poissonniers. Un glissement s'opère également de Guadeloupe à Torcy afin d'obtenir une meilleure cohérence. Enfin, nous retrouvons le 100 de la Chapelle comme nous l'avons vu au niveau maternelle.

Je m'excuse d'avoir été un peu long, néanmoins, je pense en effet que cette présentation des évolutions de la sectorisation de nos écoles que nous soumettons à votre vote, était utile.

Daniel VAILLANT : En effet, ces explications étaient utiles. Beaucoup d'élus s'interrogeaient sur ce ressort des écoles. Dans la mesure où nous souhaitons travailler dans la transparence, j'imagine que ces explications ont intéressées tout le monde.

Roxane DECORTE : Nous sommes bien d'accord que les habitants du 100, rue de la Chapelle iront à l'école Charles Hermite et non plus à Maurice Genevoix ? Nous voyons en effet que la situation est particulièrement tendue à Maurice Genevoix, et beaucoup d'habitants du quartier souhaiteraient y scolariser leurs enfants. Je tenais ainsi à avoir des précisions concernant la tour du 100, rue de la Chapelle.

Philippe DARRIULAT : Cette demande nous a effectivement été faite depuis longtemps. Elle avait été retardée en raison des travaux du tramway. Maurice Genevoix ne tient plus ses effectifs. Il existe donc ici une nécessité. En revanche, les écoles de Charles Hermite intègrent 18 enfants par classe. Elles peuvent donc accueillir les familles. De plus, elles sont moins éloignées du centre de la Chapelle que Guadeloupe. Par ailleurs, cela ne concerne que les premières inscriptions d'enfant qui n'ont pas de frère ou sœur dans une école. Ensuite, il s'agit là d'une mesure transitoire. Nous serons amenés à redessiner totalement la sectorisation dans le quartier Chapelle Nord avec l'ouverture 2014-2015 d'une nouvelle école prévue rue de Torcy dans les locaux qui accueillait le CIO auparavant. Cette école devrait être une maternelle de 10 classes. Dans ce cadre, l'actuelle maternelle du 5 rue Torcy serait amenée à retrouver une destination élémentaire. Nous aurions ainsi un important groupe scolaire, avec deux écoles élémentaires d'un côté de la rue et une maternelle de l'autre. Tout cela permettra de redessiner les cartes, y compris cette modification de sectorisation du centre de la Chapelle.

Sylvain GAREL : Est-ce qu'il est envisagé une protection pour les enfants qui devront traverser le boulevard Barbès pour se rendre à l'école côté de la Goutte d'Or ?

Philippe DARRIULAT : Evidemment. Tout d'abord, le point école sera installé. Je m'y engage personnellement. D'autre part, nous sommes encore en réflexion ; celle-ci mérite d'être achevée. Cependant, nous avons encore longtemps, puisque toutes ces modifications ne seront prises en compte qu'à la rentrée prochaine. Cela concernerait, entre autres, un pédibus à mettre en place sur ce trajet.

Daniel VAILLANT : Sur Charles Hermite, c'est déjà envisagé très concrètement. Concernant le 100, rue de la Chapelle, la situation mérite en effet une attention particulière. Il faut prévoir les traversées et les sécuriser. De la même façon, si des enfants de la Goutte d'Or rejoignent Clignancourt, il faudra également sécuriser dans ce sens-là.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Je souscris également à ces demandes de sécurité des traverses. Je souhaitais également intervenir sur un autre point sans entrer dans un long débat. Vous avez certainement reçu des familles inquiètes de l'avenir de leurs enfants, notamment lorsque l'école qui leur est proposée ne correspond pas à leurs attentes. Je trouve qu'un effort de communication et d'information doit être fait. Ces questions génèrent beaucoup de stress dans les familles. Pour ma part, il est nécessaire que la Ville de Paris, au-delà de la mairie du 18^e arrondissement, puisse mieux informer, mieux rappeler les parents et avoir un suivi individualisé. J'ai le cas d'une dizaine de personnes dont certains ont été réglés, d'autres pas encore. Cela pose de nombreux problèmes ensuite dans une ville déjà suffisamment stressante. Aussi lorsque nous n'avons pas l'information nécessaire en amont, l'organisation n'est pas forcément évidente quand les deux parents travaillent.

Daniel VAILLANT : Je comprends tout à fait. L'attente des parents est une chose et la nécessité de scolariser les enfants est d'autant plus importante. D'autre part, nous sommes dans un arrondissement qui progresse démographiquement. Cela ne va pas sans poser des problèmes, même si par ailleurs, nous en sommes satisfaits. Le fait que nous soyons à 197 000 habitants aujourd'hui soulève la question des logements. Nous en construisons pour satisfaire le besoin, bien que le 18^e arrondissement ait une surface que nous ne pouvons pas densifier à l'infini. Lorsque nous construisons des logements sur des emprises qui n'étaient que des friches et qui deviendront des beaux quartiers de la ville, nous devons nous en

satisfaire. Il faut cependant mettre en adéquation l'offre et la demande, avec également des constructions d'établissement scolaire. Nous sommes attachés à la carte scolaire. La mixité sociale est indispensable. Cela passe aussi par la mixité urbaine et commerciale. Nous sommes encore à tâtonner. Philippe DARRIULAT ne garantit pas qu'il ne faudra pas, par ailleurs, changer certaines choses, notamment par rapport à la construction de l'école Torcy. Nous travaillons en collaboration avec l'Education Nationale et l'Inspecteur d'Académie. Celui-ci envisageait de fermer une classe à Charles Hermite. Nous nous sommes mobilisés afin que cette dernière ne ferme pas. Il vaut mieux que l'école Charles Hermite se remplisse plutôt qu'elle se vide, pour peu que les questions de sécurité et de transport soient réglées. Dans le cas contraire, la mixité ne serait plus au rendez-vous. Aussi réintroduire une forme de mixité à Charles Hermite dans de très beaux locaux est indispensable. Il faut que nous sortions de la logique individuelle de l'attente et du refus de traverser tel ou tel boulevard. Quelquefois des résistances familiales font jour, néanmoins la mixité demeure primordiale. Les écoles de la Goutte d'Or qui connaissaient des difficultés de densité d'une part et de mono-catégories sociales d'autre part, ont démontré que ce système ne fonctionnait pas. Par conséquent, il faut que cette démarche pragmatique et humaine soit approuvée, à tout le moins, je le souhaite.

Dominique LAMY : Je tiens à ajouter quelques précisions concernant le calendrier des travaux du tramway sur le boulevard Ney. A la rentrée prochaine, au moment où certains enfants du 100, rue de la Chapelle devront se rendre à l'école Charles Hermite, la quasi-totalité des travaux du tramway sera réalisée. Les derniers mois précédents l'inauguration et l'ouverture au public, soit décembre 2012, seront consacrés aux essais de roulage et à la formation des nouveaux conducteurs du tramway. L'environnement général et les aménagements urbains seront presque finis. Nous serons dans une période sûre pour les enfants, les piétons et pour l'ensemble des riverains. De septembre à décembre, nous aurons donc un boulevard quasiment terminé, avec un tramway qui malheureusement ne sera pas encore ouvert aux usagers.

Philippe DARRIULAT : Nous avons travaillé sur tous ces éléments de sécurisation. Il s'agit d'une préoccupation que nous avons depuis le début. Nous avons en effet abordé la question des pédibus, ainsi que des points école. D'autres solutions peuvent être inventées. Nous sommes encore dans des réunions de discussion. Vous avez tous raison d'insister sur cette question, et il faudra que nous y soyons collectivement vigilants.

D'autre part, il est vrai que M. BOURNAZEL a raison. Nous entendons des familles qui souhaiteraient choisir les écoles. Or, ce n'est pas possible. Affirmer aux familles qu'elles pourront choisir les écoles, c'est leur mentir. Les effectifs d'une école sont limités par les murs. Aujourd'hui, nous sommes dans une situation dans le 18^e arrondissement où cette limite par les murs est très forte. Il nous manque 35 locaux pour être dans les normes idéales. Si nous souhaitons faire des ouvertures, nous manquons également de salles. Par conséquent, il existe un nombre limité d'enfants par école. J'essaie de donner un message de responsabilité aux familles. Quand nous leur disons qu'elles pourront choisir leur école, nous leur mentons, puisqu'une école ne peut pas accueillir tous ceux qui souhaiteraient s'y rendre. Au contraire, les écoles, les lycées, les établissements, à chaque niveau de la scolarité, choisissent leurs élèves. Nous arrivons à une situation de constitution de la mixité, même si nous avons, par ailleurs, des problèmes de mixité majeure. Néanmoins, il faut accompagner les familles, discuter, dialoguer. Un débat a eu lieu dans la presse entre des parents de la Goutte d'Or et de la butte autour de la sectorisation et de dérogations administratives. Ces derniers s'étaient exprimés de façon assez violente les uns contre les autres. A la fin de ce débat, nous avons organisé un pot convivial en mairie avec les parents des deux écoles. Nous avons longuement discuté dans une ambiance au début tendue, puis très chaleureuse à la fin. Nous travaillons de cette façon. Ce travail est long et difficile.

Enfin, concernant la Chapelle, il faut avoir conscience de l'importance de la transparence en matière de changements de secteur. Nous pourrions en effet tenter de satisfaire tout le

monde : lorsqu'une école est pleine, nous pourrions prononcer des dérogations administratives, autrement dit, nous dirions aux gens qu'ils sont sur tel secteur, mais aucune place n'est désormais disponible. Il est nécessaire de créer des secteurs bien proportionnés, de façon à éviter au maximum les dérogations administratives et de permettre aux familles de savoir avec précision dans quelle école sera placé leur enfant par rapport à leur adresse. Or, ce n'est pas le cas aujourd'hui. Dans le centre de la Chapelle, 70 enfants qui habitent au 100, rue de la Chapelle sont actuellement scolarisés dans une école publique du 18^e arrondissement tout niveau confondu. Tous devraient être à l'école Maurice Genevoix. Or, seuls 44 enfants y sont inscrits. La seconde école est Charles Hermite. La sectorisation n'est d'ores et déjà plus la réalité. Par conséquent, si nous souhaitons de la transparence, il faut cette modification.

Daniel VAILLANT : Il m'étonnerait cependant beaucoup que dans le projet Chapelle Internationale, des équipements scolaires ne soient pas prévus. Il faudra être vigilant afin qu'ils puissent accueillir au-delà même de Chapelle Internationale. Il ne faut pas qu'elle soit une simple école de quartier. Il sera nécessaire de travailler en fonction de ces deux nouvelles écoles : celle de Chapelle Internationale et de Torcy.

Sur proposition de M. le Maire, le conseil d'arrondissement unanime donne un avis favorable à ce projet de délibération.

PETITE ENFANCE

Délibération 18.2011.285/DFPE.2011.370 : Approbation du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance

Violaine TRAJAN : Il s'agit d'approuver le nouveau règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance. En effet, le code de la santé publique fait obligation aux établissements d'accueil de disposer d'un règlement.

Pourquoi un nouveau règlement ? L'ancien datait de 2003 ; il ne s'appliquait pas à tous les établissements d'accueil de la petite enfance, tels que les crèches familiales, les haltes-garderies et les établissements pratiquant le multi-accueil. Nous nous devons donc de modifier le règlement actuel. Il change également afin de prendre en compte le fonctionnement des conseils de parents, nouvelle instance qui existe dans le 18^e, ainsi que dans d'autres arrondissements. Il se doit, en outre, de tenir compte des recommandations formulées dans le rapport de la mission d'information et d'évaluation petite enfance réalisé en 2008, notamment autour des commissions d'attribution afin de fixer un cadre qui s'applique à tous les établissements. Le 18^{ème} a ce fonctionnement depuis de nombreuses années. Nous n'aurons donc pas de changement suite à ce nouveau règlement.

Ce nouveau règlement offre l'occasion de rappeler des principes, tels que la laïcité, de présenter les différents métiers des personnels qui travaillent dans les établissements de la petite enfance et de les valoriser, de formaliser les critères d'attribution, de tenir compte des nouveaux modes de garde comme les haltes-garderies et le multi-accueil et de mettre en place un contrat entre les parents et l'établissement. Jusqu'à maintenant, il était question d'un contrat unilatéral, dorénavant, ce contrat sera réciproque.

Je vous propose donc d'approuver ce nouveau règlement de fonctionnement qui rentrera en vigueur l'année prochaine.

Ian BROSSAT : Je voudrais me satisfaire du fait que ce nouveau règlement tient compte de la situation des familles monoparentales. Lorsque la mission d'information et d'évaluation sur les familles monoparentales avait travaillé, nous avons insisté sur la nécessité de faire de la monoparentalité l'un des critères d'attribution de places en crèche. C'est le cas dans ce règlement. Ce principe était déjà en vigueur dans le 18^e arrondissement. Nous généralisons donc un principe que nous avons déjà acté. La garde pour ces familles était essentielle,

notamment pour l'accès à l'emploi. Je suis donc heureux que cette proposition de notre mission ait été retenue. D'autres élus du 18^e faisaient parties de cette mission, dont Laurence GOLDGRAB et Roxane DECORTE.

Roxane DECORTE : Il est indiqué dans ce document que « ces établissements veillent à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement des enfants qui leur sont confiés ». Pourriez-vous nous faire un point ? Dans la crèche que ma fille fréquente, un cas de gale a été constaté, ainsi que la présence de cafards depuis plusieurs semaines. Qu'en est-il exactement ?

D'autre part, je souhaitais intervenir au regard de l'article 22 sur les évictions. Il serait bien que l'équité soit de mise dans les cas d'éviction. Quand un enfant a un certificat médical de son pédiatre, la somme ne devrait pas être comptée dans le paiement à la fin du mois, de sorte que cela ne soit pas à géométrie variable en fonction des parents. Il faudrait que cela soit une règle claire pour tout le monde.

Violaine TRAJAN : Des protocoles hygiène et santé s'appliquent à l'ensemble des établissements. Le cas que vous évoquez a fait l'objet de l'application de ce protocole qui est connu de toutes les crèches. Le médecin de crèche est venu dans l'établissement, a vu la famille. L'enfant a fait l'objet d'une éviction afin qu'il puisse se soigner et ne transmette pas la maladie à d'autres enfants, puisque la gale est contagieuse. Toutes les familles de la section des bébés ont été informées de ce cas. Ce protocole est suivi. Des personnels de santé publique sont mobilisés afin d'arrêter les contingents s'il le faut. Elles le feront également pour toutes les maladies contagieuses et qui peuvent mettre en danger la santé d'un enfant. Des circulaires s'appliquent pour tous.

Concernant l'hygiène, des visites sont organisées par les coordinatrices et les directrices de crèche dont je salue le travail afin que les crèches accueillent au mieux les enfants et dans les meilleures conditions possibles. Nous sommes très vigilants sur ces sujets.

S'agissant des évictions, nous l'entendons en effet souvent d'une crèche à l'autre. Ce sujet fait débat dans l'instance des conseils de parent. En fonction de l'état de l'enfant, l'éviction sera prononcée ou non par un médecin. Celui-ci établira un diagnostic et prononcera l'éviction si besoin. En revanche, si l'enfant est bien disposé, il peut rester en crèche, afin de permettre aux familles d'aller travailler. Les personnels font preuve de discernement en fonction de l'enfant qui supportera mieux une bronchiolite ou un rhume. Des circulaires s'appliquent certes à tous, mais parfois, en fonction du discernement, l'enfant sera accueilli ou non. Les professionnels, dans des instances de pédagogie, avec la collaboration des coordinatrices, échangent les bonnes pratiques, afin que le fonctionnement soit le même dans toutes les crèches et que les enfants soient accueillis le mieux possible partout.

Sur proposition de M. le Maire, le conseil d'arrondissement unanime donne un avis favorable à ce projet de délibération.

Délibération 18.2011.286/DFPE.2011.244 : Attribution d'une subvention d'un montant de 89.250 € à l'association l'Araignée Gentille pour sa halte-garderie

Violaine TRAJAN : L'Araignée Gentille a besoin d'une subvention de fonctionnement de 89 250 euros pour sa halte-garderie. Je vous propose d'adopter cette délibération.

Sur proposition de M. le Maire, le conseil d'arrondissement unanime donne un avis favorable à ce projet de délibération.

JEUNESSE

Délibération 18.2011.287/DJS.2011.389 : Lancement d'un marché de prestations de service selon la procédure de l'article 30 pour la gestion et l'animation des espaces jeunes

Violaine TRAJAN : Il s'agit d'approuver le lancement d'un marché de prestation de service selon la procédure de l'article 30 pour la gestion et l'animation des espaces jeunes. Cela concernera 5 espaces jeunes qui sont situés dans 4 arrondissements différents. Les espaces jeunes sont des équipements que nous connaissons bien dans le 18^e, puisque nous en avons deux : à Goutte d'Or et à Charles Hermite. Ces équipements sont appréciés des jeunes et des acteurs locaux. L'idée est d'organiser un accueil informel autour des jeunes en fonction de leurs attentes et de leurs souhaits. Des projets vont se construire avec des animateurs, des projets sportifs, culturels, artistiques ou scientifiques. Cela peut être également des mini stages ou des vacances. Dans ce cadre, il est proposé de lancer un marché de prestation pour les 5 structures de Paris. Pour simplifier la procédure, il est proposé de lancer une seule procédure de consultation pour ces 5 équipements, mais en prévoyant 4 lots géographiques distincts, ce qui permettra à une association de candidater pour un équipement. Pour le 18^e, cela concernera les deux équipements actuellement gérés par l'association l'ADCLJC, dont la DSP se termine en décembre 2012. La durée du marché est de 24 mois reconductible une fois. La date limite pour se porter candidat est fixée au 1^{er} décembre 2011. Le jugement se fera sur trois critères : le prix, le projet pédagogique d'animation et d'activité et le projet d'exploitation technique.

J'en profite pour dire que dans le 18^e, nous allons bientôt avoir un nouvel espace jeune à Charles Hermite. Cet équipement sera neuf et devrait être magnifique. Nous devrions l'inaugurer à la fin de l'année 2012.

Pour conclure, je vous propose d'adopter cette délibération.

Sur proposition de M. le Maire, le conseil d'arrondissement unanime donne un avis favorable à ce projet de délibération.

ESPACE PUBLIC

Délibération 18.2011.288/DU.2011.227 : Attribution de la dénomination place Louis Baillot à la place à l'intersection des rues Ordener et Marcadet

Félix BEPPO : Lors de la séance du 11 juin 2007, le Conseil d'arrondissement du 18^e a émis le souhait d'attribuer le nom de Louis BAILLOT, représentant politique, à un lieu du 18^e arrondissement, au regard de son engagement et de cette vie particulièrement riche qui se confond avec l'histoire de l'arrondissement. Il vous est donc proposé aujourd'hui de rendre hommage en attribuant son nom à la place située entre l'intersection des rues Ordener et Marcadet.

Louis BAILLOT est né le 11 mai 1924 dans le 18^e, rue de l'Abreuvoir à Montmartre où il demeurera jusqu'à sa mort. Il fait de brillantes études au lycée Colbert avant de décrocher son diplôme d'ingénieur aux Arts et Métiers, puis il a l'école supérieure des Moteurs. En août 1944, il adhère comme son père au parti communiste. En 1947, à la demande de son parti, il entre à l'Office Nationale d'Etudes et de Recherches Aéronautique, ancêtre de l'aérospatial. Au cours de la journée mondiale anticolonialiste du 21 février 1949, il participe à un meeting à la Mutualité attaquée par 2 groupes d'extrême-droite. Il est blessé et perd un œil. Il est licencié de l'ONERA et ne retrouve pas de travail. Il milite activement dans les mouvements de jeunesse

proche du Parti Communiste Français. Il est ainsi le principal organisateur du 3^e festival de la Jeunesse Démocratique à Berlin en 1951. Il devient l'un des dirigeants des Jeunesses communistes. Il consacre alors sa vie au combat du Parti Communiste Français. Suite à la répression enclenchée après les violentes manifestations contre la venue en France du Général Ridgway et la guerre d'Indochine par le gouvernement, Louis BAILLOT est emprisonné du 8 octobre 1952 au 28 janvier 1953 – cela dénote de ce qui se passait dans notre pays à l'époque. Il est alors élu pour la première fois Conseiller de Paris, fonction à laquelle il sera réélu de nombreuses fois. Il préside le groupe communiste à l'Hôtel de Ville de 1965 à 1971. Il conduit les listes de gauche aux élections municipales en 1971 et 1977. Louis BAILLOT s'implique également dans la vie locale, au travers d'associations comme le Comité des Fêtes, et dans des actions sociales du 18^e. En 1970, il est réélu membre du Comité Central de son parti. Il devient le responsable du secteur Défense Nationale, puis de la sécurité et de la police. Il est l'un des artisans du changement d'orientation du Parti Communiste Français à l'égard de la stratégie de dissuasion nucléaire. Il est député de Paris, quartier de la Chapelle et de la Goutte d'Or de 1967 à 1968 et de 1973 à 1978. Il est également Conseiller Régional d'Ile-de-France de 1967 à 1976, ainsi que député européen de 1979 à 1989. Dans les années 75, il est membre de la Direction Collective de France-URSS, membre actif depuis 1989 de l'Amicale des vétérans du Parti Communiste Français. Il en devient le président. Louis BAILLOT décède le 8 mai 2007.

Pour ses activités d'élu, il avait reçu la Légion d'Honneur et la médaille d'Or de la Ville de Paris. Si vous êtes d'accord, nous vous proposons au travers de cette délibération de dénommer cette place Louis BAILLOT.

Daniel VAILLANT : Je suis l'un de ceux, au bénéfice de l'âge, qui a connu Louis BAILLOT. J'ai été élu avec lui. Nous avons eu parfois des rapports mouvementés tout à fait normaux entre un élu communiste et un élu socialiste. J'ai été très éprouvé à la mort de Louis BAILLOT, tout comme je l'avais été à celle de Joël LE TAC. J'avais alors dit qu'il faudrait le moment venu trouver la manière d'honorer ces deux parlementaires, l'un qui avait fait sa carrière parlementaire autour du Général de Gaulle et pour qui j'ai adressé une demande, et pour Louis BAILLOT pour une place que je connais bien. Louis BAILLOT avait sa permanence rue Jean Robert. J'ai pensé que cette place conviendrait parfaitement. Louis BAILLOT a eu un parcours très impliqué dans la vie nationale et en particulier dans le 18^e arrondissement. Voilà pourquoi je suis très heureux que cette délibération arrive enfin. Il le méritait au regard de tout ce qu'il a fait dans sa vie politique et militante.

Gérald BRIANT : Je tenais à vous remercier au nom de son épouse et de ses camarades. Louis BAILLOT est mort deux jours après la présidentielle. Nous sommes très heureux que cet hommage soit fait rapidement. Nous nous retrouvons très bien dans l'exposé de Félix BEPPO. Louis BAILLOT était une personnalité attachante, pour qui le mot « engagement » n'était pas qu'un terme. Il était un brillant ingénieur, pourtant il a dû arrêter sa carrière pour des raisons politiques. Pour beaucoup d'entre nous qui l'avons connu, il était important que ce projet se fasse. C'était une personnalité, au-delà de ce qui a été dit autour de ces aspects politiques, il était vraiment attaché à cet arrondissement. Il était important pour lui d'être ancré dans ce territoire et cette population. C'était un enfant de la butte. Il est bien que notre arrondissement lui rende cet hommage.

Daniel VAILLANT : J'ajoute, au demeurant, que Louis BAILLOT était un homme jovial et souriant ; cela ne l'empêchait pas d'être ferme dans ses convictions et ses négociations.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Je n'ai pas connu Louis BAILLOT. Je ne partageais pas ses options politiques et philosophiques. Si j'avais été de sa génération, je l'aurais certainement combattu. Cependant, je trouve que la force de la démocratie est d'honorer l'histoire, la mémoire d'hommes et de femmes qui ont marqué un territoire ou un arrondissement, la vie

politique locale comme nationale. Je tenais, comme élu UMP et au nom de tous, vous dire que nous voterons « pour ».

Sur proposition de M. le Maire, le conseil d'arrondissement unanime donne un avis favorable à ce projet de délibération.

Délibération 18.2011.289/DU,2011.229 : Substitution de la dénomination rue de l'Olive à celle de rue l'Olive

Félix BEPPO Je vous propose la substitution de la dénomination de la rue de l'Olive en celle de rue l'Olive. A la fin du 19^e siècle, plusieurs rues du quartier Marx Dormoy ont été dénommées en référence au colonialisme de l'époque dans les Caraïbes et en Amérique du Nord, les rues de la Louisiane, de la Martinique, de la Guadeloupe et de l'Olive. Ce projet de délibération vise à débaptiser la rue de l'Olive afin d'effacer le symbole représenté par Charles Liénard de l'Olive. Ce dernier fut en effet à l'origine de l'extermination systématique des indiens Caraïbes, de Guadeloupe en particulier, lors de la colonisation de cette île en 1635. Dénommée en 1875, la rue l'Olive ne porte que le vocable l'Olive et non pas celui de Charles Liénard de l'Olive. Très peu d'habitants du quartier connaissent l'origine du nom de cette rue, communément appelée rue de l'Olive. Il nous est donc proposé d'acter ce qu'est devenue cette rue aux yeux de la plupart des habitants du quartier et du 18^e arrondissement, la rue de l'Olive en référence aux fruits de l'olivier. Cette modification n'aura aucune incidence administrative pour ses riverains. Aussi si vous en êtes d'accord, je vous propose de voter favorablement cette délibération.

Danielle FOURNIER : En effet, le chevalier Liénard de l'Olive est arrivé en 1635 en Guadeloupe. Il fait parti des premiers colons qui se sont installés avec violence et brutalité. A la fin du 19^e siècle, alors qu'une autre colonisation était en cours, un certain nombre de rues ont été créées, dont un quartier entier qui a porté le nom des colonies françaises d'Amérique. Nous y trouvons ainsi la rue de la Guadeloupe mais aussi la rue du Canada. Il n'est pas question du Canada avec cette rue mais du Québec, voire même l'ancienne Nouvelle France. Nous voyons également la rue de Louisiane et celle de l'Olive. La trajectoire historique de ces territoires est diverse et variée.

Pour notre part, nous aurions souhaité que ne soit pas gommée cette page d'histoire. Je me permets de rappeler une conversation que nous avons eue avec Daniel VAILLANT et Victorin LUREL, Président de Région et député de Guadeloupe. Celui-ci nous avait informé que dans son village en Guadeloupe, il existait une rue du Chevalier de l'Olive et qu'elle restait une façon de savoir comment la Guadeloupe s'était construite. Aussi, remplacer le nom propre de l'Olive par un nom commun d'origine méditerranéenne qui n'a aucun rapport avec Paris, me paraît consternant d'un point de vue historique et symbolique. Pour ma part, en cette année de 10^e anniversaire de la loi Taubira, en cette année de l'Outre-mer, la pédagogie pourrait être plus intéressante que celle qui consiste à créer des trous de mémoire. Nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Daniel VAILLANT : Je trouve que lorsque nous avons inauguré le collège Aimé CESAIRE, avec l'acceptation du Maire de Paris, nous avons bien fait. Le faire à côté de la rue de la Martinique et de la rue de la Guadeloupe a été perçu très positivement. Cela mettait en avant un côté symbolique fort.

Cette proposition que nous avons faite est ancienne. Depuis sans doute, un cheminement dans l'histoire et dans la lecture a permis à Danielle FOURNIER de considérer que nous en faisons trop ou pas assez.

Nous avons débaptisé le square VILLETTE pour l'appeler Louise MICHEL, malgré l'adjoint de la Ville de Paris. Ce ne fut pas facile. Bertrand XAVIER a, à mon sens, eu raison d'accorder au 18^e cette nouvelle dénomination. Je rappelle que VILLETTE était un candidat antisémite aux législatives. Cela méritait sans doute que nous débaptisions son square.

Si nous avons engagé la procédure afin de débaptiser la rue Charles de l'Olive, nous n'y serions pas parvenus, en raison des barrières administratives ; il faut des consensus. S'engager dans la manœuvre qui visait à débaptiser la rue pour l'appeler autrement m'aurait pourtant satisfait. Mais, l'idée de ne pas se heurter à des difficultés administratives et des recours de toutes sortes, me semble finalement préférable, en la nommant la rue l'Olive. De plus, à l'initiative de Dominique LAMY, après la réfection de la rue de l'Olive, des oliviers avaient d'ailleurs été plantés. L'idée avait été bien perçue. Nous faisons donc dans la douceur. M. HUREL nous a effectivement conseillé de ne pas nous engager dans un combat que nous perdrons. Voilà pourquoi je considère que cette solution est élégante. Elle permet de réaffirmer un certain nombre de valeurs. Aussi je voterai chaleureusement pour cette proposition douce et ferme.

Gérald BRIANT : Je découvre la position des Verts. Pour ma part, j'approuve cette décision. Il est vrai que changer toute une rue est compliqué. Cependant, je trouve cela bien que la ville évolue, qu'elle ne reste pas figée, qu'elle bouge dans un sens progressiste. Je ne pense pas pour autant qu'il faille tout débaptiser. Quand nous pouvons cependant le faire et l'assumer, je m'en félicite, je l'appuie et je suis très content de voter cette délibération.

Philippe DARRIULAT : J'ai envie de réagir sur le fond des propos échangés, sur la fonction de dénomination des rues et le problème de la mémoire et de l'histoire. La dénomination des rues est avant tout un travail politique, non un livre d'histoire exhaustif, auquel cas il faudrait proposer une rue Philippe Pétain par exemple, afin d'éviter un trou de mémoire. Or, qui oserait proposer au nom de la mémoire collective la constitution d'une rue Philippe Pétain ? Il s'agit donc d'un choix politique. Voilà pourquoi nous avons également entendu lors de la précédente délibération, un représentant de l'UMP soutenir la dénomination d'un militant communiste très engagé et voter cette délibération sur ce qui est le socle commun de la démocratie. Il s'agit d'un travail de mémoire et non pas un travail d'historien. C'est un choix politique qui indique aussi le socle commun de la démocratie. Il s'agit du génocide des indiens des Caraïbes, car c'en est bien un. Entre les exterminations et la traite des esclaves, l'ensemble de la population Caraïbe a été massacré.

Enlever cette dénomination me paraît de la même valeur symbolique que refuser celle d'Adolphe VILLETTE. Celui-ci a d'ailleurs obtenu le nom du square non pas parce qu'il a été le candidat antisémite lors des élections boulangistes du 12^e arrondissement de 1889, mais parce qu'il était un anticlérical prononcé et qu'il a plu au moment des combats de mettre un square Villette face au Sacré-Cœur. Il était question de célébrer l'anticléricalisme et non pas le boulangisme.

Déclarer que cette partie de l'histoire, que le génocide que les Français ont fait dans les îles Caraïbes n'est pas ce socle commun de la démocratie, a un sens. C'est un choix et un vrai débat.

En tout état de cause, la dénomination n'est pas un livre exhaustif d'histoire mais l'affirmation de valeurs communes, des valeurs qui doivent faire l'unanimité de toutes les forces politiques d'une démocratie. C'est tout ce qui fait la différence entre l'histoire et la mémoire. De ce point de vue, nous sommes dans la mémoire et je souhaite que nous y restions.

Félix BEPPO : Je m'associe aux propos de Philippe DARRIULAT concernant l'histoire et la mémoire. Les habitants du 18^e arrondissement ne savent effectivement pas qu'ils sont sur la place Charles Liénard de l'Olive. A Nantes, la place de la République continue d'être appelée par les royalistes la place Louis XVI. Nous ne sommes pas sur une mémoire qui fait parfois défaut, dont les contradictions peuvent être à dessein utilisées par les uns et par les autres. D'autre part, Victorin LUREL était présent avec nous sur la place de l'Olive jeudi dernier. Il rappelle en effet que sur la commune de Vieux-Habitants en Guadeloupe, une rue se nomme Charles Liénard de l'Olive. Il faut savoir que la communauté Béké est très forte aux Antilles, quoiqu'en dise. Ceux-ci se battent pour conserver la mémoire de certains colons.

Danielle FOURNIER : Il faut en effet faire la différence entre l'histoire et la mémoire. Puisque Joseph De Maistre a été évoqué, je vous avoue avoir été choquée la première fois que je l'ai vu. Cependant, lorsque nous pouvons voir notifier en-dessous « contre-révolutionnaire », je considère qu'il s'agit d'une indication aux passants à aussi réfléchir et à ne pas gommer l'histoire dans sa mémoire quotidienne. Le travail est considérable à Paris si nous épousons votre point de vue. Un certain nombre de rues portent encore les traces du colonialisme et de l'esclavage, alors que d'autres ont été écartées, comme Toussaint Louverture. Je crois qu'il faut prendre acte de ce qui existe et essayer de l'expliquer. Il s'agit, à mes yeux, d'une pédagogie.

Daniel VAILLANT : Que proposerais-tu à la place ?

Danielle FOURNIER : Justement signaler, car ce quartier est particulier. Les rues de Louisiane et du Canada sont toutes proches. Or, elles posent quelques problèmes par rapport à l'histoire de France. Il existe des plaques synthétiques qui permettraient de mieux comprendre pourquoi au 19^e siècle, il a été choisi de donner ces noms-là.

Nicole GUEDJ : Je comprends particulièrement bien vos observations. La résolution que vous proposez ne permet pas en effet d'avoir cette démarche pédagogique qui serait pourtant absolument indispensable. Pour autant si un choix doit être fait, je me demande dans quelle mesure nous ne pouvons pas nous retrouver dans un choix très politique que nous pourrions partager avec cette façon de débaptiser. Pourquoi ne pas inclure une plaque qui permettrait en effet d'expliquer qu'elle aura été la démarche de ce conseil pour débaptiser ?

Daniel VAILLANT : Nous y avons pensé, notamment le jour où nous nous rendons sur place. Pourquoi ne pas mettre un panneau explicatif de notre démarche, les raisons pour lesquelles ce nom nous pose problème et pourquoi nous préférons la rue l'Olive à la rue de l'Olive ? D'ailleurs, vous constaterez que lorsque nous parlons du marché couvert, je parle toujours du marché de la Chapelle. Je le fais sciemment.

Nous n'allons pas nous cacher pour faire cet acte de débaptiser la rue de l'Olive. Nous le faisons en Conseil d'arrondissement. Nous assumons ce choix.

Pascal JULIEN : A partir du moment où il est acté au procès-verbal qu'une plaque sera apposée à proximité rue de l'Olive actuelle, donnant l'explication tel que Mme GUEDJ l'a proposée, nous pouvons transformer l'abstention à laquelle nous nous préparions en vote positif, car la démarche pédagogique voulue par Danielle FOURNIER est à ce moment-là respectée. A cette condition, nous voterons « pour ».

Daniel VAILLANT : Nous avons déjà abordé le sujet à plusieurs reprises. De plus, j'ai déjà dit publiquement, y compris au Conseil d'arrondissement, que nous engageons cette démarche. Maintenant qu'elle est actée par l'Hôtel de Ville, je souhaite que nous l'actions à notre tour. Il n'est évidemment pas question de passer ce sujet sous silence et de ne pas aller sur le terrain, comme nous l'avons toujours fait, afin d'intégrer cet acte pédagogique. Si vous aviez suivi ce dossier, vous seriez au courant.

Sur proposition de M. le Maire, le conseil d'arrondissement unanime donne un avis favorable à ce projet de délibération.

VOIRIE

Délibération 18.2011.290/DVD.2011.53 : Aménagement des espaces publics du secteur Macdonald Eole Evangile et signature de l'avenant n°1 au marché de terrassement, voirie et ouvrages d'art avec le groupement Eiffage TP, Eiffel Constrcution Métallique/Eiffage Travaux Publics IDF pour l'aménagement du cours d'Aubervilliers

Dominique LAMY : Il s'agit d'un avenant au marché signé concernant l'aménagement des espaces publics autour de la réalisation du tramway et d'un certain nombre de moyens de transport qui vont s'implanter sur le secteur de l'Evangile et de la Porte d'Aubervilliers. Je vous demande de voter favorablement cet avenant. Celui-ci est dû à un certain nombre de désagréments techniques et de demandes supplémentaires du maître d'ouvrage par rapport à ce qui était prévu au départ.

Sur proposition de M. le Maire, le conseil d'arrondissement unanime donne un avis favorable à ce projet de délibération.

Délibération 18.2011.291/DVD.2011.54 : Aménagement des espaces publics du secteur Macdonald Eole Evangile du GPRU Paris Nord Est et signature d'un avenant n°2 au marché de maîtrise d'oeuvre Richez Associés/Contemporary Landscape Créations/Coteba

Dominique LAMY : Je vous demande d'approuver ce nouvel avenant d'un montant conséquent lui aussi, sur le même secteur. Cet avenant est lié à un certain nombre de dépenses imprévues au départ au moment de la passation de ce marché, telle que la mise en place d'œuvres d'art sur le trajet du futur tramway T3. Vous n'êtes pas sans savoir qu'une œuvre d'art sera réalisée au moment de l'émergence du tramway au niveau de la Porte de la Chapelle. Je vous remercie d'approuver cette délibération.

Sur proposition de M. le Maire, le conseil d'arrondissement unanime donne un avis favorable à ce projet de délibération.

ANIMATION LOCALE

Délibération 18.2011.292/DUCT.2011.13 : Attribution d'une subvention d'un montant de 5 000 € à l'association Simplon en fêtes

Eric LEJOINDRE : Je vous propose d'approuver l'attribution d'une subvention d'un montant de 5 000 euros à une association que nous connaissons bien dans le 18^e, Simplon en fêtes. Celle-ci a une action particulièrement utile pour les quartiers.

Sur proposition de M. le Maire, le conseil d'arrondissement unanime donne un avis favorable à ce projet de délibération.

VIE ASSOCIATIVE

Délibération 18.2011.293 : Validation des inscriptions des associations auprès de la Maisons des Associations

Catherine JOLY : 11 nouvelles associations ont demandé leur inscription, 7 dans le domaine des arts et de la culture, une dans le domaine de l'éducation et de la recherche, une dans le

domaine de la santé, une relative à la vie locale et une relative à la défense des droits. Je vous propose de valider cette inscription.

Sur proposition de M. le Maire, le conseil d'arrondissement unanime donne un avis favorable à ce projet de délibération.

Délibération 18.2011.294/DDEEES.2011.304 : Attribution d'une subvention d'un montant de 18 000 € à l'association La Salle Saint-Bruno

Pierre JACOBS : Il s'agit de l'espace public numérique de la Goutte d'Or. Il en existe deux dans le 18^e. Ils ont été créés pour favoriser l'accès à internet et la recherche d'emploi. C'est la raison pour laquelle ils s'inscrivent dans les quartiers politiques de la ville. Il s'agit ici de la deuxième partie de la subvention. Nous avons déjà voté une première subvention de 41 000 euros pour cette EPN au cours du premier semestre. Cela concerne à présent une subvention d'un montant de 18 000 euros, ce qui porte la subvention annuelle à 59 000 euros.

Je tiens à signaler qu'une deuxième délibération pour l'EPN de l'ENS est prévue par la suite. Dans un contexte budgétaire difficile, nous avons à faire des choix. Les subventions de ces deux EPN sont stables, voire en légère augmentation. Aussi je vous demande de voter favorablement cette délibération.

Sur proposition de M. le Maire, le conseil d'arrondissement donne un avis favorable à ce projet de délibération à l'unanimité dont 7 voix ne participant pas au vote dont 2 pouvoirs (Catherine JOLY, Ian BROSSAT, Dominique LAMY, Sandrine MEES, Roxane DECORTE).

URBANISME

Délibération 18.2011.295/DU.2011.220 : Cession à la SOREQA d'un ensemble immobilier 21 bis rue Pajol / 60 rue Philippe de Girard

Michel NEYRENEUF : Il s'agit de l'immeuble à l'angle de la rue Pajol et de la rue Philippe de Girard qui est donc intégré à la convention d'aménagement de la SOREQA. L'immeuble est préempté par la Ville. Il permettra de réaliser une dizaine de logements sociaux, compte tenu du fait que la parcelle d'à côté située au 23 rue Pajol était déjà dans la convention SOREQA. Tout ceci coûte à la SOREQA 104 000 euros qu'elle versera à la Ville pour acheter cette parcelle.

Daniel VAILLANT : Nous continuons d'éradiquer l'habitat insalubre.

Sur proposition de M. le Maire, le conseil d'arrondissement unanime donne un avis favorable à ce projet de délibération.

Délibération 18.2011.296/DPA.2011.69 : Approbation du principe de vente de l'électricité d'origine photovoltaïque produite sur des bâtiments municipaux pour 7 installations produisant 141,6 MWh par an et signature des contrats d'achat de l'électricité établis par EDF pour un montant global de recette annuelle de 49.370 €

Michel NEYRENEUF : Nous sommes concernés par deux installations, à savoir les panneaux photovoltaïques installés au-dessus de l'école de la Seconde Chance au 47, rue d'Aubervilliers, et ceux installés au-dessus du gymnase Pajol qui seront bientôt livrés. Cela permettra de rapporter 3 174 euros par an pour l'école de la Seconde Chance et 5 766 euros par an pour la ZAC Pajol. Il s'agit donc de l'approbation du principe de vente et l'autorisation pour signer les contrats.

Sur proposition de M. le Maire, le conseil d'arrondissement unanime donne un avis favorable à ce projet de délibération.

POLITIQUE DE LA VILLE

Délibération 18.2011.297/DPVI.2011.205 : Attribution d'une subvention d'un montant de 26.500 € à l'association Le Petit Ney pour un pôle ludothèque

Frédérique PIGEON : Un local contigu à celui du Petit Ney, propriété de Paris Habitat, est vacant depuis plusieurs mois. Aussi il a été attribué à l'association pour lui permettre de développer ses activités de lecture et de jeux, en direction des enfants, et de mettre en place un espace parents/enfants. Dans le cadre de cette extension, l'association va entreprendre des travaux d'aménagement pour permettre l'accès au pôle bibliothèque depuis son local actuel. Il est donc nécessaire de réaliser des travaux assez coûteux, mais tout à fait nécessaire en raison de l'intérêt du projet pour les enfants et les parents de ce quartier. Nous contribuons à hauteur de 26 500 euros pour ce qui concerne la Ville, aux côtés d'autres financeurs. L'association s'est efforcée de chercher de nombreux cofinancements avec des fondations d'entreprise. Il faut noter ce bel effort. Elle a recueilli près de 20 000 euros par ce biais. Je tenais à féliciter ce bel exemple de mixité des activités. Nous constatons que peuvent cohabiter des activités non-lucratives et lucratives. Cela nous enrichit tous et cela sert le quartier.

Sur proposition de M. le Maire, le conseil d'arrondissement unanime donne un avis favorable à ce projet de délibération.

Délibération 18.2011.298/DPVI.2011.226 : Attribution d'une subvention d'un montant de 100 000 € et convention avec la RIVP pour des travaux d'aménagement du local de l'association 11-13 Chapelle

Frédérique PIGEON : J'ai l'honneur de rapporter sur ce dossier où Daniel VAILLANT a mis tout son poids politique. Cela n'a pas été une démarche facile. Nous avons été nombreux à travailler sur ce dossier. Vous vous souvenez que nous avons réussi à développer le tissu associatif à la Chapelle. Malheureusement il ne parvenait plus à se développer. Nous avons donc saisi l'opportunité d'une vacance d'école provisoire qu'il a fallu restituer pour le secteur de Philippe DARRIULAT. Depuis plus d'un an, les associations, ainsi que nous-mêmes cherchons des solutions dans le quartier. Nous allons ainsi pouvoir créer au 11-13 Chapelle un pôle associatif qui développera essentiellement des activités de lutte contre l'illettrisme, d'alphabétisation, d'insertion socioprofessionnelle et de lien social. Nous pourrons loger l'association CEPHIL, Langues plurielles et Ecobox.

Concernant les autres associations de la rue Pajol : Espoir 18 situé au 65, rue Pajol pour ses activités et au 44, rue Léon pour ses bureaux ; le Secours Catholique situé au 126, rue d'Aubervilliers dans le 19^e ; la Capoeira Viola au 18, rue Tchaïkovski, local qui sera bientôt livré ; et enfin, l'association de la ludothèque, d'Ici & d'Ailleurs, ira au 54, rue Philippe de Girard et au 83 Chapelle pour ses bureaux. Cette délibération est importante, car elle démontre l'implication de notre municipalité pour installer des associations dans la cité. Il est essentiel, lorsque nous construisons une ville, de leur laisser une véritable place.

Nous avons rencontré récemment les associations du nord-est du quartier. Nous aurons des enjeux locaux associatifs. Des activités se déploient ; elles ont besoin de vivre comme les commerces et les nombreuses activités. Quoiqu'il en soit, il s'agit d'une belle réussite dans la foulée de la Goutte d'Or.

Corinne RAQUIL : Concernant la place des associations dans la ville, nous avons tous conscience que les associations sont à la fois une dynamique au niveau de la cité, elles ont une offre pléthorique et complémentaire et elles sont également pourvoyeuses d'emplois. Il est important d'avoir également ce regard.

Sur proposition de M. le Maire, le conseil d'arrondissement unanime donne un avis favorable à ce projet de délibération.

AFFAIRES SOCIALES

Délibération 18.2011.299/DDEEES.2011.301 : Attribution d'une subvention d'un montant de 18 000 € à l'association Ecole Normale Sociale

Pierre JACOBS : Il s'agit du deuxième espace public numérique du 18^e arrondissement : l'espace Torcy à l'ENS. Cela concerne la deuxième partie de la subvention 2011. L'ENS a reçu 35 000 euros au 1^{er} semestre et 18 000 euros maintenant, soit 53 000 euros de subvention. Elle est en hausse de 3 000 euros par rapport à 2010. Je vous remercie de voter favorablement cette délibération.

Sur proposition de M. le Maire, le conseil d'arrondissement unanime donne un avis favorable à ce projet de délibération.

MEMOIRE

Délibération 18.2011.300/DAC.2011.742 : Apposition d'une plaque commémorative d'un montant de 1 012 € à la mémoire de Raymond Meynent, 21 avenue de la porte de Clignancourt

Catherine LASSURE : Il s'agit d'un habitant du 18^e arrondissement. Cette demande de plaque a été formulée par le petit-fils de Raymond MEYNENT. Celui-ci a souhaité que son grand-père soit honoré et qu'une plaque commémorative soit apposée au 21, avenue de la porte de Clignancourt, en mémoire de son grand-père. Ce dernier appartenait aux Forces Françaises de l'Intérieur. Il a été tué en mission devant chez lui, au 21, avenue de la porte de Clignancourt, ainsi que le prouve le dossier. La proposition du texte qui figurera sur la plaque est la suivante : « Ici, le 19 août 1944 est mort pour la France Raymond MEYNENT, membre des FFI ». Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

Sur proposition de M. le Maire, le conseil d'arrondissement unanime donne un avis favorable à ce projet de délibération.

VOEUX

Daniel VAILLANT : Félix BEPPO me demande si nous pouvons examiner en premier lieu le vœu auquel il doit répondre émanant du conseil de quartier présenté par Frédérique PIGEON. Cela pose-t-il un problème ?

Un vœu du conseil de quartier m'a été adressé, comme c'est la règle. La question est donc de savoir ce que nous nous proposons de faire. Frédérique PIGEON va rapporter le vœu du conseil de quartier, ainsi que son état d'esprit. Félix BEPPO y répondra.

Délibération 18.2011.301 : Voeu du conseil de quartier La Chapelle – Marx Dormoy présenté par Frédérique PIGEON, destiné au Maire du 18^{ème} demandant que RFF nomme un référent afin d'établir un état des lieux et un plan d'action pour chaque pont

Frédérique PIGEON : J'ai l'honneur de présenter le vœu du conseil de quartier La Chapelle – Marx Dormoy, destiné au Maire du 18^e, demandant que RFF nomme un référent afin d'établir un état des lieux et un plan d'action pour l'entretien de chaque pont.

Je profite que la parole me soit donnée pour saluer notre nouvelle Vice-présidente, Sylvie SENLANNE.

Félix BEPPO : Ce problème est bien connu. Nous avons interpellé à plusieurs reprises la SNCF et RFF sur ces problèmes d'entretien des ponts, notamment dans le quartier La Chapelle – Marx Dormoy. Des soucis de domanialité entre RFF, SNCF et la Direction de la Voirie se posent, car en effet pour certains des ponts SNCF, il existe des conventions entre la Ville de Paris, SCNF et RFF pour l'entretien. C'est le cas notamment du pont de Jean-François Lépine et celui de Doudeauville. Lors de notre interpellation à la fin de l'année 2009, nous avons eu une réunion en janvier 2010 avec RFF et la SNCF. Nous avons pu constater des améliorations dans ce quartier quelques semaines après. Au début de cette année, nous observions quelques difficultés sur ces ponts. Autant nous avons pu avancer sur certains ponts qui dépendent de la SNCF Paris-nord, autant pour ceux qui relèvent de la SNCF Paris-est, nous avons rencontré énormément de difficultés.

Je propose que nous puissions voter le vœu en l'état de manière à interpeller très fortement RFF sur le sujet, par le biais d'un courrier du Maire, étant entendu que nous rencontrons le 24 octobre prochain RFF, SNCF et la DVD pour relancer les opérations. Le conseil de quartier y est déjà convié. Nous aurons l'occasion d'en reparler. Je propose donc que nous votions ce vœu.

Daniel VAILLANT : Nous sommes face à une démarche positive. Je n'ai pas souhaité retarder l'examen du vœu, bien qu'il ait été déposé tardivement. Si nous adoptons ce vœu, j'adresserai au nom du Conseil d'arrondissement le vœu à RFF et j'écrirai au Maire de Paris avec le texte du vœu voté en Conseil d'arrondissement, reprenant le vœu du conseil de quartier, et ce afin d'insister sur le fait que la Ville doit nouer un dialogue avec la SNCF et RFF sur l'entretien des ponts. Cette démarche pourrait nous rassembler.

Frédérique PIGEON : Je pense qu'en effet, cela correspond à l'attente des membres du conseil de quartier. Je tiens à préciser, en outre, que la principale auteur du vœu est Mme Mireille QUEHEN.

Sur proposition de M. le Maire, le conseil d'arrondissement donne un avis favorable à ce vœu à l'unanimité.

Daniel VAILLANT : Je vais maintenant l'adresser à RFF et un courrier partira au Maire de Paris avec le texte que nous venons d'adopter.

Délibération 18.2011.302 : Voeu des élu(e)s de la majorité à l'initiative des élu(e)s communistes destiné au Ministre de la Santé afin qu'une campagne de prévention alertant sur les dangers des crèmes éclaircissantes soit organisée

Daniel VAILLANT : Ce vœu a été proposé à l'initiative des élus communistes et parti de gauche. Il rassemble les élus de la majorité, en attendant que les élus de l'opposition se prononcent.

Ian BROSSAT : Les crèmes éclaircissantes ont déjà fait l'objet de discussion au sein de notre Conseil d'arrondissement et du Conseil de Paris. Celles-ci sont en vente tout particulièrement

dans le quartier de Château Rouge. Une saisie très importante de ces produits a eu lieu voici une dizaine de jours. Ces crèmes éclaircissantes sont dangereuses pour la santé des personnes qui les utilisent. Or, elles continuent d'avoir du succès malgré leur danger avéré.

En novembre 2010, la Ville de Paris, suite à un vœu déposé par les élus communistes, avait lancé une campagne de prévention, visant précisément les quartiers de Château Rouge et de Château d'Eau dans le 19^e arrondissement, afin d'alerter sur les dangers de ces produits. Nous avons évidemment besoin de répression contre les revendeurs. De ce point de vue, la Préfecture de Police a bien fait son travail. Dans le même temps, nous avons besoin d'alerter les populations qui utilisent ces produits sur les dangers auxquels elles s'exposent.

~~Voilà les raisons pour lesquelles nous déposons ce vœu qui vise, suite à cette saisie, à ce que le gouvernement prenne ses responsabilités et lance une campagne nationale de prévention sur les dangers de ces produits. Ces derniers sont en vente à Paris, en Ile-de-France et au-delà, en province. C'est la raison pour laquelle nous avons besoin d'une campagne nationale de prévention sur ce sujet.~~

Daniel VAILLANT : Nous pouvons même ajouter, sans être démenti par les enquêtes, que ces produits sont essentiellement fabriqués en Chine.

Myriam EL KHOMRI : Je tiens tout d'abord à excuser Dominique DEMANGEL qui, pour des raisons personnelles, ne peut être parmi nous aujourd'hui. L'occasion m'est également donnée de saluer les services de police pour cette très belle affaire. Celle-ci n'est d'ailleurs pas la première concernant les produits de blanchiment et les crèmes éclaircissantes. Cette affaire touche à la fois à la question de la lutte contre les trafics mais également à une question de santé publique, comme le sont les cigarettes de contrefaçon vendues à Barbès. Comme la plupart des membres du Conseil d'arrondissement, il nous paraît indispensable que le Ministère de la santé prenne en compte les risques et le danger que comporte l'usage de ces crèmes éclaircissantes.

Je vous ai ramené la campagne qui avait été mise en place à la fois par la mairie du 18^e et la Mairie de Paris en novembre 2010. Vous voyez l'ensemble des dangers que peuvent produire sur la peau l'usage de ces produits. Elle permet de constater l'urgence de la situation. Cette campagne était accompagnée d'un travail avec l'association Uraca et le réseau de santé Paris nord qui avaient mené une enquête à la Goutte d'Or avec trois cabinets médicaux. Je vous en rappelle les résultats : sur 128 personnes interrogées, 21% avaient déclaré avoir déjà utilisées des produits éclaircissants, et 20% se croyaient prêtes à utiliser ces produits à l'avenir, mais 75% des personnes qui les ont utilisés ou qui vont les utiliser à l'avenir pensent que ces produits ne sont pas dangereux. Lorsque nous observons cependant les résultats que cela procure sur la peau, il apparaît en effet important que nous puissions amplifier l'information. Ces résultats sur un échantillon modeste, 128 personnes d'un quartier du 18^e, montrent à la fois l'urgence d'une lutte sans faille contre ceux qui commercialisent ces produits qui sont interdits et sur la diffusion d'un message simple et clair sur la dangerosité de ces produits quelle que soit l'intensité de l'usage, à l'échelle nationale.

Cette question est difficile à aborder. Elle touche à l'apparence, à des complexes. Elle est donc assortie d'un sentiment de honte, de culpabilité, mais aussi de réels traumatismes pour les personnes abîmées. L'expérience et l'enquête menée dans le 18^e doivent être amplifiées à travers une réelle campagne nationale, utilisant le plus massivement possible les médias. Les services de police, suite à nos demandes, continueront d'enquêter sur ces réseaux. J'appelle ainsi à voter ce vœu.

Daniel VAILLANT : Je précise que non seulement ces produits entraînent des incidences cutanées graves mais également sur le système hépatique.

Corinne RAQUIL : Outre ce qui vient d'être évoqué, cette thématique soulève un problème qui est l'évolution des messages de prévention vers les populations défavorisées. Les

principales victimes de ces marchés parallèles sont les primo-arrivants et des personnes très éloignées des messages de prévention. Il faudrait impérativement revisiter la culture des différences. Les cancers de la peau sont une partie des pathologies issues de ce type de pratiques. Mais il est également nécessaire de développer la prévention primaire et la prévention sur les populations défavorisées. Ce sont des éléments à réinvestir.

Sandrine MEES : Ce vœu s'accorde parfaitement avec la politique de santé préconisée par Europe Ecologie Les Verts. Il met l'accent sur la prévention, notamment en direction des personnes qui sont souvent délaissées. En effet, la peau des femmes est un terrain d'expérimentation très lucratif pour les fabricants des crèmes éclaircissantes. De façon générale, les dictats de l'apparence nous atteignent tous. En outre, je rappelle que l'Académie Nationale de Médecine juge que le public n'est toujours pas assez informé sur les dangers des cabines et des lampes à UV, tout cela pour dire, qu'il s'agit d'un problème global de prévention. Ces cabines, ainsi que ces lampes à UV accroissent le risque de cancer de la peau. Toute politique de prévention et de sensibilisation est par conséquent précieuse, car elle favorise l'émancipation des femmes et des hommes et leur épargne bien des souffrances.

Magali CHASTAGNER : Cette thématique est à la fois un problème de santé publique et un vrai enjeu sur ces questions. Parallèlement à tout cela, un combat doit être mené contre le racisme et le fait qu'aujourd'hui, la norme qui permettrait d'accéder à l'emploi, au logement et un avenir plus sûr serait la norme blanche. Mener les deux actions tant sur la santé que sur la lutte des discriminations me paraît nécessaire pour allier toute la prévention sur ces points. J'en profite pour vous inviter le 21 octobre au forum de Lutte contre les discriminations, à l'initiative du point d'accès aux droits, que nous accueillerons dans nos locaux, où notamment nous parlerons « Je suis différent, et alors ? ».

Sur proposition de M. le Maire, le conseil d'arrondissement donne un avis favorable à ce vœu à l'unanimité.

Délibération 18.2011.303 : Vœu des élu(e)s de la majorité à l'initiative des élu(e)s communistes destiné au Maire de Paris concernant le relogement du CIM, école de jazz et Musiques Actuelles

Daniel VAILLANT : Nous poursuivons sur un vœu proposé par les élus communistes concernant le relogement du CIM et l'école de musique de la rue Doudeauville.

Ian BROSSAT : Ce vœu concerne le CIM, cette école de jazz et de Musiques Actuelles située rue Doudeauville. Il s'agit d'une école de jazz de haut niveau qui accueille chaque année 250 élèves. Elle est reconnue internationalement. Elle a accueilli de nombreux talents comme Matthieu CHEDID ou Liane FOLY. Cette école est menacée d'expulsion à compter du mardi 11 octobre. Son activité risque donc de disparaître. Il s'agirait d'un gâchis considérable pour notre arrondissement qui peut être fier de compter une école telle que celle-ci. C'est la raison pour laquelle nous présentons ce vœu qui vise à ce que tous les efforts puissent être faits afin de permettre à l'activité du CIM de se poursuivre. D'ores et déjà des propositions de la Ville de Paris ont été faites en vue d'un relogement du CIM. Pour l'instant, ces propositions n'ont pas permis d'aboutir à une solution. L'idée est que ces efforts soient poursuivis, amplifiés et qu'enfin une solution soit trouvée, permettant à cette école de jazz de poursuivre son activité.

Daniel VAILLANT : Nous nous efforçons par tous les moyens de trouver une solution, bien que théoriquement ils ne nous appartiennent pas de le faire. Nous sommes cependant très attachés à ce que cette école retrouve un local dans Paris, et si possible dans le 18^e arrondissement. Nous faisons tout ce que nous pouvons à notre modeste niveau. Nous menons ce combat depuis 2003-2004. Je précise que je ne regrette pas la délibération qui vise à ce qu'un groupe d'immeubles promis à la vente à la découpe ait pu y échapper. Il n'en demeure pas moins qu'il est très difficile de trouver une solution pour le CIM.

Carine ROLLAND : Nous proposons de nous associer au vœu des élus communistes, en mentionnant dans le texte qui sera soumis au Conseil de Paris qu'il s'agissait à l'origine de sauver un ensemble d'immeubles de la vente à la découpe. Il n'en reste pas moins aujourd'hui que l'établissement est en difficulté. Le CIM représente, en outre, un ensemble de quelques milliers de m², avec une école de jazz et des locaux de répétition. Toute la difficulté se situe sur ce point précis, puisque pour les reloger, il est nécessaire de trouver une immense surface. Nous en sommes aujourd'hui à proposer une solution temporaire au nord de l'arrondissement, étant entendu que par la suite, si le CIM l'approuve et si nous tombons d'accord en terme de loyer, nous proposerons une solution plus pérenne dans le centre du 18^e. Nous réfléchissons également à la possibilité de garder le CIM dans les locaux du Cedex pendant les travaux de la partie CIM. Tout cela est en cours. Une réunion devrait avoir lieu très prochainement sous l'égide du secrétariat général de l'Hôtel de Ville qui œuvre à la recherche de locaux. Quoiqu'il en soit, nous nous associons à l'effort. Ceci étant, les m² sont compliqués à trouver, en particulier de manière pérenne. Nous nous y employons cependant.

Daniel VAILLANT : Les discussions sont toujours délicates. Au mois de juin, j'ai demandé au Président de la Caisse des dépôts Régionale de ne pas procéder à l'éviction judiciaire, afin d'essayer de trouver une solution. Dans le même temps, des travaux sont prévus, ainsi que des logements. Ce dossier est extrêmement difficile. Le CIM doit également savoir ce qu'il peut accepter ou pas. Des solutions transitoires peuvent sans doute être trouvées. L'adoption du vœu sera une bonne chose par ailleurs ; elle montrera notre détermination unanime. Voilà pourquoi je vous invite à voter ce vœu.

Sur proposition de M. le Maire, le conseil d'arrondissement donne un avis favorable à ce vœu à l'unanimité.

Délibération 18.2011.304 : Vœu des élu(e)s du groupe Europe Ecologie Les Verts (EELV) à l'initiative de Pascal JULIEN et de Sylvain GAREL destiné au Maire de Paris afin de concilier la construction de logements sociaux et la qualité de l'urbanisme dans le secteur Goutte d'Or -Château Rouge

Pascal JULIEN : Le quartier de la Goutte d'Or fait l'objet d'un plan d'aménagement qui vise à résorber les difficultés, et notamment l'insalubrité. Nous nous souvenons de ce qu'était ce quartier de ce point de vue dans les années 80 et de la bataille de certain de nos collègues de Paris afin que l'insalubrité soit traitée dans ce quartier comme partout ailleurs dans Paris. Nous soutenons ce plan d'aménagement. L'objectif de cette opération d'aménagement est de préserver le caractère populaire de ce territoire. Le programme est d'ailleurs conçu en partenariat avec des bailleurs sociaux. Des réhabilitations ont eu lieu depuis quelques années. Les démolitions se sont multipliées, offrant à la ville et aux habitants des friches provisoires sur lesquelles surgissent de nouvelles constructions qui peu à peu dessinent un nouveau paysage urbain. Or, celui-ci entre trop souvent en rupture, voire en contradiction avec l'héritage faubourien de ce quartier qui, malgré son état de vétusté et d'insalubrité, n'en constitue pas moins un héritage patrimonial reconnu, auquel ces habitants sont, par ailleurs, attachés.

La commission du Vieux Paris, dans sa séance du 15 septembre 2010, constatait que les démolitions ont été beaucoup plus nombreuses que ne le prévoyaient les plans initiaux. Elle demandait en conséquence un bilan d'étape urgent. Cette demande n'a pas eu d'effet. Il apparaît même que les démolitions se sont accélérées, les permis de démolir étant accordés par des comités techniques décisionnels où siègent notamment la société demandeuse du permis de démolir (6 personnes sur 22), ainsi que les directions de la Ville. Ces dernières seront chargées un an plus tard d'instruire la demande de permis. Nous avons ainsi le sentiment d'être juge et partie dans cette affaire. Par exemple, le 25, rue Stephenson a été intégralement détruit alors qu'une réhabilitation, au demeurant souhaitée et annoncée par le Maire de Paris lors du Conseil municipal des 3 et 4 avril 2006, était possible. Un permis de

démolir a été délivré en mars dernier pour le 24, rue Cavé, alors que cet immeuble, dont nous pouvions voir encore jusqu'à vendredi les frises en carrelage et terre cuite sur la corniche, était voué à la réhabilitation. Le département d'Histoire de l'Architecture et d'Archéologie avait estimé que « sa préservation a de l'intérêt, car il est situé sur une séquence de petites maisons présentes dans la rue et assez rare dans Château Rouge ». L'état de ce bâtiment se serait dégradé entre 2005 et 2010 en raison de l'absence de toute protection et du report des travaux de réhabilitation. Ce n'est pas inscrit dans le vœu, mais j'aurais souhaité savoir ce que sont devenus les carrelages. Ont-ils été gardés ? Seront-ils réutilisés ? Par analogie, les habitants avaient demandé à plusieurs reprises dans le quartier Chapelle que les lions qui ornaient les fontaines de la porte de la Chapelle ne soient pas démolis mais conservés pour être réutilisés dans un lieu de proximité. J'avais cité, par exemple, Chapelle Internationale et peut-être dans le square. La façade du 5, rue Myrha doit être également préservée si nous en croyons l'avis de démolition qui est affiché. Néanmoins, si nous la laissons se dégrader au fil des années, en reportant les travaux de réhabilitation prévus, ne risque-t-on pas de rendre un jour sa destruction à son tour inévitable. Nous souhaiterions être rassurés. L'immeuble récemment construit à l'angle Myrha-Léon, en lieu et place du 6, rue Léon et du 33, rue Myrha présente une façade standard dépourvue de personnalité, alors que d'une part, la commission du Vieux Paris avait demandé la réhabilitation de ces deux immeubles jumeaux, puis devant se résoudre à leur dégradation, avait proposé une construction à l'identique. D'autre part, la Ville exige de la copropriété voisine du 2, rue Léon qu'elle respecte à l'occasion du ravalement récent de son immeuble les éléments caractéristiques de l'architecture faubourienne. Enfin, du 19 au 27, rue Myrha, la physionomie qui résulte de la mitoyenneté de ces immeubles de même gabarit et de même style conduit à une architecture froide et uniforme de barre horizontale.

Considérant que la construction de logements sociaux bien menée devrait aboutir à une meilleure qualité d'urbanisme, considérant que le maintien de l'identité urbaine et architecturale du quartier Goutte d'Or-Château Rouge par la préservation de quelques éléments patrimoniaux serait un signe de cette qualité, considérant qu'améliorer cette qualité d'architecture et d'urbanisme est très important dans un quartier où nous savons qu'il existe beaucoup de difficultés – un collectif des habitants de la Goutte d'Or fait signer une pétition afin de demander une plus grande diversification et une plus grande qualité commerciale, un réaménagement de la Goutte d'Or en quartier vert, et met en avant les problèmes de sécurité – ce que nous demandons dans ce vœu contribueraient à faire mieux, à poursuivre les efforts entrepris.

Que demandons-nous ? Je sollicite que le bilan d'étape sur l'aménagement du secteur Château Rouge voulu par la commission du Vieux Paris soit présenté en réunion publique dans les plus brefs délais. Je ne suis pas certain de l'obtenir, car je me souviens que pour la maison du 122 Poissonniers, la réunion m'avait été refusée, ainsi que la présentation des plans et toute discussion. Je demande également que soient établies les responsabilités en cause dans la dégradation des 24, rue Cavé et 5, rue Myrha au cours des dernières années. Je sollicite donc une réunion publique afin de discuter de l'état des lieux, de l'évolution de la situation et de voir s'il serait possible d'obtenir certaines inflexions dans les choix qui sont faits au plan de l'architecture et de l'urbanisme. Ma prétention est modeste : préserver quelques éléments patrimoniaux. Je ne prétends pas connaître le quartier aussi bien que d'autres ici, cependant je considère en connaître suffisamment pour estimer que ma demande est fondée.

Michel NEYRENEUF : Les questions posées à l'intérieur de ce vœu et qui reprennent l'expression d'un certain nombre d'habitants du quartier de la Goutte d'Or, notamment à travers le blog « Cavé Goutte d'Or », sont des questions très intéressantes et particulièrement compliquées à résoudre. Comment concilier plusieurs objectifs qui sont à la fois de lutter contre l'insalubrité, de créer du logement social aux normes d'aujourd'hui, donc accessibles, notamment aux handicapés, durables avec des économies d'énergie importante, et de préserver le patrimoine, tout cela dans des contraintes financières, celles-ci étant le cadre du financement du logement social ? Pour parvenir à l'objectif de 40 000 logements sociaux dans

la mandature, les projets que nous mettons en place doivent en effet être valables d'un point de vue financier.

Nous sommes confrontés à ces questions chaque fois que nous discutons de l'avenir de telle ou telle parcelle. Je tiens à préciser que je n'ai pas d'idéologie, pas plus que les principaux décideurs, y compris du côté de la Ville, sur le diptyque et le choix entre réhabilitation, démolition et reconstruction. Lorsque nous observons une parcelle, nous regardons les choses de manière très ouverte. Par exemple, sur le secteur de Château Rouge, vous pouvez voir l'ensemble des projets qui ont été réhabilités, tels que le 28, rue Poulet, le 26, rue Poulet, une réhabilitation lourde et compliquée le 29 rue Polonceau le 8, rue Caplat, une splendeur de réhabilitation, l'une des premières faites suivant le plan Climat. Il est très compliqué de préserver une façade et une architecture de ce type dans une rue particulière et exceptionnelle en terme de cohérence et d'urbanisme. L'une des premières demandes de la société auprès de laquelle cet immeuble avait été confié, était de le détruire. Nous avons mis notre veto. Cet immeuble a donc été réhabilité. Préserver la façade et résoudre les problèmes d'isolation est particulièrement compliqué, car cela signifie qu'il faut isoler par l'intérieur. Malgré tout cela, cet immeuble est livré dans quelques semaines. Le 8, rue Affre est un immeuble du même type. Sa façade est actuellement recouverte par un échafaudage ; il est en cours de réhabilitation. Nous avons également le 8, rue Marcadet, le 14, rue Marcadet, le 49, rue Myrha, immeuble qui sera prochainement réhabilité, le 63, rue Doudeauville, le 70 rue des Poissonniers, deux immeubles dans la rue d'Oran. Il n'est pas question d'idéologie pour affirmer que nous ne voulons que du neuf. Lorsque nous réhabilitons, nous parvenons à créer de belles choses.

Nous tirons également des leçons de l'opération Goutte d'Or sud qui a été faite sous les mandatures de Jacques CHIRAC et de Jean TIBERI. Que s'est-il passé ? Par exemple, concernant l'aménagement de la rue de la Goutte d'Or, vous pouvez observer une grande barre. Le parcellaire n'a pas été respecté à l'époque. Nous essayons de ne pas reproduire cet urbanisme.

Quelles sont les contraintes auxquelles nous sommes soumis ? Comment se passe les décisions face à une parcelle où nous devons choisir entre démolir ou réhabiliter ? Un comité décisionnel se réunit. Celui-ci n'est pas un comité Théodule ; il respecte le fonctionnement administratif et politique d'une mairie. Les seuls décisionnaires à l'intérieur de ce comité sont les élus, le représentant du Maire de Paris, le représentant de l'adjoint à l'urbanisme, le cabinet de l'adjoint au logement, le cabinet de l'adjoint aux finances et la mairie du 18^e. Dans ces réunions de comités décisionnels, nous nous entourons d'un certain nombre d'avis et de conseils par le biais de l'architecte coordinateur de l'opération Château Rouge, la SEMAVIP et les services de la Ville. Les décideurs sont avant tout les élus. L'architecte du bâtiment de France est également présent, ainsi que parfois la commission du Vieux Paris. En fonction de tous ces éléments, nous parvenons à un consensus autour d'une solution entre la réhabilitation en terme financier de logements aux normes, et la démolition/reconstruction. Si pour une raison ou pour une autre, des désaccords apparaissent, l'arbitrage se fait alors par le Maire de Paris. Peu importe le nombre de sociétés représentées, celles-ci ne décident pas. Par exemple, le 5, rue Myrha est encore sous l'arbitrage du Maire de Paris. La réhabilitation de la façade a déjà été actée.

Concernant le 25, rue Stephenson, il est fait référence à une délibération des 3 et 4 avril 2006 au Conseil de Paris. A cette occasion, nous avons délibéré afin d'instituer le droit de préemption urbain renforcé sur cet immeuble. Des tentatives d'incendie avaient eu lieu à plusieurs reprises. La situation devenait de plus en plus grave. Nous voulions ainsi nous donner les moyens d'intervenir plus rapidement. Nous étudions alors la possibilité de scinder la copropriété en deux, avec d'un côté la copropriété qui donne sur la rue Cavé qui serait restée privée, et de l'autre côté, sur la rue Stephenson qui serait du logement social. Or, les deux derniers étages de la rue Cavé n'étaient accessibles que par le côté Stephenson. En outre, le 8 septembre 2006, un incendie a éclaté au 5^e étage. Celui-ci est évacué et fermé par la police,

ainsi que le 4^e étage. La plupart des appartements étaient des chambres de bonne. Nous avons donc pris nos responsabilités. Nous étions face à des dangers. L'escalier du bâtiment A menaçait de tomber. Il a été demandé par la Préfecture de Police de le renforcer, d'essayer de penser un escalier de secours. Tout cela était extrêmement compliqué, aussi nous avons pris la décision d'aller au-delà. La décision a été prise lors d'un comité décisionnel, avec l'accord de l'architecte des bâtiments de France, même si au départ, il plaidait davantage pour que nous le réhabilitions. Il s'est finalement rangé à l'opinion générale. Celle-ci expliquait entre autre que la réhabilitation de cet immeuble, en respectant les normes d'aujourd'hui, était très compliquée, notamment en raison de différences de hauteur de plancher importantes. Les premiers étages avaient une double hauteur de plancher alors que les derniers étaient beaucoup plus bas. D'autre part, le bâtiment était d'une densité qui ne permettait pas de donner des logements spacieux et éclairés. Enfin, suite à l'incendie et aux tonnes d'eau déversées, l'immeuble qui était déjà très problématique était encore plus dégradé qu'auparavant.

Daniel VAILLANT : J'ajoute que la façade n'était pas en bon état.

Michel NEYRENEUF : La façade ne présentait en effet pas d'intérêt. Celle-ci avait été ravalée au béton lors des années précédentes. Elle ne laissait donc plus aucun intérêt en terme patrimonial. En revanche, la forme de l'immeuble était plus intéressante.

Concernant le 24, rue Cavé, nous sommes dans une séquence de rues assez particulière en raison de ces petites maisons de ville. Le 24, rue Cavé en faisait partie. Au départ, nous souhaitons que cet immeuble soit réhabilité. En réalité, deux parcelles sont concernées, la parcelle démolie juste avant et le 24, rue Cavé. J'avais demandé qu'il soit réhabilité. Or, la seule réhabilitation possible impliquait une surélévation. Réhabiliter un immeuble pour conserver la séquence de petites maisons et le surélever ne servait finalement à rien. Il faut, en outre, noter que cette parcelle avait été transmise à la Foncière Logement, dans le cadre de l'ANRU. La Foncière Logement a travaillé l'opération de toutes les manières possibles pour finalement décider qu'elle n'en voulait pas. Nous prenons ainsi un autre bailleur et nous demandons à Paris Habitat. Ces derniers travaillent également la question pour enfin déclarer que la réhabilitation n'est pas possible. Le problème n'est pas d'un point de vue technique, mais financier. Pourtant la Ville est prête à aller loin. Paris Habitat a donc proposé de faire du logement étudiant. Pour ce faire, il était nécessaire de détruire cet immeuble. Cet immeuble a été acheté avant 2001. Tout l'état intérieur était à reprendre. La dégradation de la façade n'est pas la cause de la démolition de cet immeuble.

S'agissant du 5, rue Myrha, pour quelles raisons n'avons-nous pas travaillé cet immeuble sur lequel un projet architectural existait ? Afin de pouvoir déposer un permis de construire, il faut pouvoir réaliser des sondages à l'intérieur de l'immeuble, or pour cela, il fallait démolir une partie de la façade. Par conséquent, le projet ne pouvait pas aboutir. De la même façon, concernant la parcelle du 30 rue Affre, l'immeuble est trop petit. Il était donc difficile de réaliser un projet viable. De plus, par le biais des analyses effectuées, le 7, rue Myrha a été rajouté. Cet ajout devrait finalement permettre de réaliser cette opération. Nous pourrions ainsi démolir le 7, rue Myrha et le 30, rue Affre, et conserver le 5, rue Myrha en créant du logement digne et accessible. Par exemple, si nous réhabilitons le 5 tout seul, nous ne pourrions pas mettre en place un ascenseur. L'idée est que sur la partie neuve, soit la partie du 7 et du 30, seront mis en place l'escalier et la cage d'ascenseur qui permettront de desservir l'immeuble réhabilité et les immeubles neufs. La réhabilitation du 5, rue Myrha fait passer le coût du projet qui était à 5 000 euros à 6 000 euros le m². Le surcoût du 5 est modéré par les autres immeubles.

Le 33, rue Myrha est une parcelle confiée à la Foncière Logement. Vous mentionnez dans le vœu que sa façade est standard et dépourvue de personnalité. Il s'agit d'une opinion. Toujours est-il que cet immeuble appartient à la Foncière. Elle doit respectée le cahier des charges de Château Rouge. A partir de là, comme tous les bailleurs, elle lance des concours

d'architecture. Une fois que les personnes ont été choisies, nous ne pouvons plus faire évoluer le concept central sur lequel l'architecte a été sélectionné. Est-ce réussi ou non, tout cela demeure une question de goût.

Concernant le 19 à 27, rue Myrha, cet immeuble que vous déclarez froid et uniforme, est malgré tout bien différent des immeubles de la Goutte d'Or et de la rue des Gardes. En réalité, vous avez deux immeubles différents mais avec un socle commun voulu par la Ville. Cette dernière souhaitait que, dans l'aménagement de Château Rouge, soit créé un pôle commercial de proximité. Un Franprix a été installé sur l'ensemble des immeubles, bien que visuellement cela ne se voie pas. Deux architectes différents ont toutefois travaillé sur ces deux immeubles. Ce ne sont pas des barres horizontales. Vous avez une recreation par un biais un peu différent d'un certain parcellaire. Je tiens à souligner que ces logements à l'intérieur sont parmi les mieux réussis de Château Rouge.

Pour finir, avant d'être élu en 2001, j'étais responsable associatif sur ce quartier. J'avais toujours demandé que les bailleurs organisent des réunions afin de présenter les projets architecturaux aux habitants. Lorsque je suis devenu élu en 2001, j'ai fait en sorte d'agir de la même façon. J'ai organisé des réunions à plusieurs reprises, puis j'ai arrêté. Si jamais des demandes sont faites, les conseils de quartier et des structures de concertation existent. Dans ce cadre, je viendrais volontier. Je suis donc tout à fait prêt à organiser les réunions que vous souhaitez, encore faut-il me les demander. Olivier RUSSBACH, l'un des animateurs du blog « Cavé Goutte d'Or », connaît mon adresse ; il est d'ailleurs venu me trouver bien avant de lancer son blog afin de régler des problèmes de mitoyenneté dans son immeuble. Il sait donc où me trouver. Il peut tout à fait me demander d'organiser des réunions ou de passer par le conseil de quartier.

Pour conclure, j'ai répondu à l'objet de votre vœu, c'est-à-dire organiser toutes les réunions que vous pourriez solliciter avec les personnes compétentes, à partir du moment où la demande m'est formulée. Concernant l'autre partie du vœu qui exige que des responsabilités soient trouvées, je considère que cela n'a aucune importance et aucune conséquence. Le problème n'est pas d'avoir laissé les choses déperir. D'un côté, nous avons pris les décisions de démolir le 24, rue Cavé auquel cas, aucun projet ne pourrait en sortir, et d'un autre, nous avons pris la décision de réhabiliter, parce que nous souhaitons le réhabiliter, même si la façade a été dégradée.

Daniel VAILLANT : Je remercie à la fois Pascal JULIEN pour son vœu longuement exposé et le questionnement qu'il comportait, et Michel NEYRENEUF d'avoir préparé et travaillé sa réponse.

Pour ma part, j'ai connu la période des années 70-80 où rien n'était fait. J'ai cependant bien compris que là n'était pas l'objet de la critique. En 1979, une opération à Château Rouge avait été montée avec la Logirep qui n'a pas eu les résultats escomptés. J'ai également connu les zones de résorption de l'habitat insalubre et les partenariats Etat/Ville qui ont fini par aboutir au projet Paris Habitat (OPAC à l'époque) avec un architecte unique dans le secteur. Ce projet a donné le résultat que vous connaissez à Goutte d'Or sud. Or, nous nous ne pouvons pas dire que nous ne regrettons pas la manière dont ce projet a été traité. En 2001, nous avons réattaqué le problème puisque rien n'avait été fait sur Goutte d'Or nord et Château Rouge et qu'il fallait éradiquer l'habitat insalubre. Nous ne pouvons pas lancer des plans d'éradication de l'habitat insalubre à Paris et dans le 18^e, si nous n'attaquons pas Château Rouge. Un certain nombre de rues était indigne d'y vivre. Or, des gens y ont vécu pendant longtemps. Tout cela était honteux. Des réhabilitations ont eu lieu, ainsi que des démolitions et des reconstructions que j'assume pleinement. Il peut cependant parfois arriver que certains immeubles soient ratés d'un point de vue architectural. Prétendre que tout me plaît à Goutte d'Or et Château Rouge serait un mensonge. Néanmoins, les gens qui vivent dans ces immeubles sains, modernes et aux normes ne se plaignent pas. Ils ont des logements que les 12 600 demandeurs dans le

18^e souhaiteraient également obtenir. Il faut bien sûr faire de l'urbanisme, encore faut-il que cela satisfasse la demande des personnes qui y vivent. Pour ma part, je ne suis pas nostalgique des peintures au plomb dans les immeubles, même si c'est au détriment d'une façade.

Je me souviens d'une déclaration de Jean-François BLET au Conseil de Paris à propos de la rue Emile Duployé affirmant qu'il était dommage de s'attaquer à ce village de faubourg très sympathique. Pour ma part, j'étais en désaccord avec lui. Je préfère l'école et les immeubles blancs qui ont été construits depuis. Du reste, ces immeubles n'étaient pas réhabilitables.

En conclusion, je comprends tout à fait l'esprit du vœu. Cependant, j'assume les choix qui ont été faits et je salue le formidable travail de Michel NEYRENEUF. Nous pouvons certes toujours faire mieux, et nous poursuivons nos efforts afin d'éradiquer l'habitat insalubre. Nous redécouvrons sans cesse des immeubles qu'il faut traiter. Il faut se méfier des façades. J'ai toujours pensé que le 25, rue Cavé était bien à l'intérieur, or, lorsque tu m'as emmené le visiter, Pascal, j'étais atterré. Je ne suis pas nostalgique de ces bâtiments. Je remercie Pascal JULIEN d'avoir déposé ce vœu. Je souhaiterais d'ailleurs que Michel NEYRENEUF refasse son exposé lors d'une réunion publique. Ton vœu peut donc être satisfait. Sous un préau de la Goutte d'Or, Michel pourra refaire sa démonstration et nous verrons combien de personnes sont nostalgiques de cette période. Je ne voterai pas ce vœu, néanmoins je souhaite le satisfaire sur la question de la réunion publique.

Gérald BRIANT : Après les plaques des noms de rue, voici maintenant l'urbanisme qu'il ne faut pas changer. Ce vœu permet d'avoir un vrai débat de fond, cependant celui-ci demeure une fois de plus conservateur et oublie les premiers concernés, ceux qui habitent dans ces immeubles. Il faut revenir à l'essentiel : les habitants et ceux qui sont dans les difficultés que nous connaissons. Pour ma part, ce vœu est dangereux, car il freine une grande ambition qui est celle de construire 40 000 logements sociaux. Si nous commençons à mettre des freins dans cette grande ambition commune que nous nous sommes choisis dans cette mandature de gauche, j'y vois un grand danger. Pour le groupe d'élus communistes et Front de Gauche, nous ne voterons pas ce vœu.

Roxane DECORTE : Il n'est pas un seul instant question de remettre en cause la lutte contre l'habitat insalubre et contre l'habitat indigne. Par conséquent, je ne perçois pas la pertinence des propos de Gérald BRIANT d'opposer les habitants. Nos quartiers méritent le meilleur. Or, nous avons parfois l'impression que nous ne donnons pas la même valeur à tous les territoires. Lorsque nous voyons l'église Saint-Bernard et le potentiel patrimonial et faubourien qui l'entoure, je regrette que nous ne fassions pas davantage et mieux pour ces quartiers. Il faut évidemment éradiquer l'habitat insalubre et indigne au 21^e siècle, pour autant il faut trouver un juste milieu avec cet héritage, cette mémoire dont nous avons besoin dans ces quartiers populaires, car ils donnent du sens à la ville. Or, nous avons parfois le sentiment que dans certains quartiers, comme le 16^e arrondissement, nous ne nous serions pas permis ce genre de choses. En effet, les habitants ont des moyens. Je pense que nous nous permettons des choses dans nos quartiers que nous ne permettrions pas ailleurs. Le blog dont nous avons fait allusion précise que les Verts font un vœu au Conseil d'arrondissement pour que la construction de logements sociaux se réconcilie avec le respect de l'urbanisme et des habitants. Derrière ce blog se cache un avocat, un juriste qui connaît bien les choses. Il est bien dommage que nous ayons besoin de cette formation pour pouvoir se manifester et se mobiliser. Cette impression que nous ne donnons pas la même valeur aux habitants et aux territoires est beaucoup entendue à la Goutte d'Or depuis quelques temps. Nous avons en effet une urgence de logement social et de lutte contre l'habitat insalubre, pour autant ne pouvons-nous pas récupérer des frises, créer une salle, un lieu de mémoire ? Cela pourrait être de nouvelles pistes à étudier.

Daniel VAILLANT : Nous avons fait une exposition « Métamorphoses urbaines ». Je pense qu'il faut la représenter. De plus, allez voir le 131, rue Boinod. Nous avons vu pendant longtemps des marchands de biens sévir à Paris. Cet immeuble a été habité par des familles à qui l'on donnait des clés contre de l'argent afin qu'elles puissent entrer dans le bâtiment. Il a fallu extraire cet immeuble des mains de ces marchands de biens. Nous nous sommes battus pour faire racheter cet immeuble afin de le faire traiter. J'en suis fier. Des familles pourront ainsi convenablement y vivre. Du reste, nous sommes critiqués parce que nous sommes trop classiques et trop pour le maintien faubourien. Nous sommes accusés de refuser les gestes architecturaux. Nous souhaitons davantage de solidité, de sécurité et du logement social de qualité. La seule solution serait de ne rien faire. Nous avons trop connu le 18^e embourbé dans l'indignité et l'habitat insalubre. Nous avons voté toutes les délibérations et les projets un à un pour qu'aujourd'hui, nous puissions redécouvrir et revisiter l'arrondissement. Nous pouvons avoir des regrets, comme par exemple détruire le Gaumont pour implanter l'hôtel Mercure et Castorama, place Clichy.

Pour ma part, je préfère assumer ce que nous avons fait en regrettant lorsque parfois cela a moins bien réussi et en se montrant plus vigilants pour la suite. Le vœu de Pascal a ce mérite de peut-être nous rendre plus attentifs à chaque projet. Exercez votre vigilance mais ne soyez pas nostalgiques. Nous avons certes le droit de nous séparer sur le passé et d'avoir des divergences sur l'avenir. Le mieux pour les surmonter est d'exercer sa vigilance cas par cas, délibération par délibération et immeuble par immeuble.

Didier GUILLOT : Je trouve ce vœu révélateur d'une conception de la ville-musée qui n'a plus aucun sens aujourd'hui, avec la peur du changement et des nouvelles formes. Pour ma part, je n'ai pas peur des nouveaux gestes architecturaux. Je trouve que dans le secteur, certains sont très beaux, même si nous ne sommes pas tous d'accord sur les couleurs. Pour avoir habité ce secteur, le changement est impressionnant par rapport à ce que nous avons connu. Dans le secteur de la Goutte d'Or, au 8-10, rue Ernestine, la façade était très belle, or, à l'intérieur, l'immeuble était un véritable taudis. Toutes les façades des immeubles de la rue Myrha étaient en bon état, cependant dès que nous passions la porte, les cours et l'intérieur étaient indignes. Quelle est cette vision de cette ville qui ne doit pas bouger ? Par définition, une ville bouge. Nous trouvons certains immeubles beaux aujourd'hui et dans trente ans, nous ne les trouverons plus à notre goût. Dans le secteur Amiraux Simplon, la rue du Nord ou la rue Emile Chaîne étaient faubouriennes, or malgré le fait qu'il s'agissait de petites maisons, celles-ci étaient des taudis. En termes de qualité de vie, ce quartier a considérablement changé, en particulier grâce à l'acharnement de Michel NEYRENEUF. Quoi qu'il en soit, avoir ce comportement conservateur m'échappe.

Pascal JULIEN : Pour la bonne tenue de nos débats, il faudrait cesser les faux procès. Qui ici s'est dit nostalgique de l'insalubrité ? Qui ici a dit qu'il ne fallait pas que la ville bouge, que l'architecture évolue ? Qui a dit qu'il ne fallait jamais de rupture ?

D'autre part, Michel, tu admettras que je n'ai pas attendu le Conseil d'arrondissement pour, avec mes amis, nous intéresser aux questions d'urbanisme, d'architecture, d'évolution et de réhabilitation. J'ai fait attention lors de ma présentation de citer d'autres exemples pris dans d'autres quartiers, montrant que j'avais investi ce terrain. Je ne suis le porte-parole d'aucune association. Je me réjouis lorsque je vois telle ou telle association ou tel ou tel habitant être d'accord sur l'essentiel de la position de mon groupe. Je crois qu'il faut avoir un débat tranquille, sans effet de colère. J'ai apprécié, Daniel, le fait que tu aies admis la légitimité de mes questions et que tu aies reconnu l'utilité de mon vœu, car il provoquait un débat. Peut-être est-ce justement car les débats ne sont pas assez nombreux que j'ai adressé ce vœu.

Ce vœu sera rejeté, et pourtant en même temps, tu t'engages à le respecter pour l'essentiel, en organisant une réunion publique. Il est un peu étrange de rejeter un vœu pour dire qu'à côté, il sera respecté. Qu'importe cependant. L'essentiel est que le débat soit rendu public. Je ne prétends pas avoir raison. J'ai posé des questions et certaines réponses m'ont satisfait.

Tout n'est cependant pas convaincant. Lorsque vous avez évoqué le comité décisionnel en déclarant qu'il fonctionnait au consensus des élus, je suis ravi que les socialistes soient consensuels au sein de cette instance, puisqu'à ma connaissance, seuls les socialistes sont présents dans ce comité. Il serait utile que pour des questions d'aussi grande envergure, où les enjeux financiers et urbains sont aussi considérables, que les partenaires et l'opposition soient consultés. Nous respectons les décideurs, néanmoins il serait agréable que notre avis soit parfois demandé, voire pris en compte.

Concernant la grande barre du 19-27, rue Myrha, il est dommage que tu n'aies pas hissé côte à côte celle de la rue des Gardes. Elles ne sont pas si différentes.

Par ailleurs, vous nous avez transmis la liste des 12 réhabilitations. La liste des démolitions aurait également été appréciée, ainsi que la possibilité de voir avant et après démolition.

Cela étant, je suis satisfait puisque le maire s'engage officiellement à organiser une réunion publique, tout en rejetant mon vœu qui formule cette demande. Pour moi, l'essentiel est que le débat ait lieu. Nous avons besoin d'être informé, d'avoir une vision globale des choses et de pouvoir poser des questions sur les évolutions possibles.

Daniel VAILLANT : Quelqu'un ici peut-il dire que Daniel VAILLANT a refusé un débat, notamment sur ces sujets, depuis que nous sommes élus ensemble ? Aucune mairie dans Paris n'a autant fait de débats et de réunions. Nous avons réalisé des choses autour de l'habitat insalubre qui a permis de tirer des bilans. L'opposition affirmait que nous ne faisons rien pour y remédier. En 2008, j'ai entendu Mme de PANAFIEUX déclarer que l'habitat insalubre n'était pas à la hauteur et n'avancait pas. Ne croyez-vous pas que nous avons intérêt à un débat, ne serait-ce que pour informer de ce que nous avons fait ? Il suffit de le demander. Il faut bien sûr conserver le caractère populaire à Château Rouge et à la Goutte d'Or, mais il faut également répondre à des demandes légitimes et obtenir, dans le cadre de l'accord avec l'ANRU, des logements PLS afin de faire de la mixité sociale. Oui, au débat, bilans, perspectives. Pascal, si tu m'avais demandé un débat, tu l'aurais obtenu sans même avoir à formuler un vœu. Concernant les démolitions, nous pourrions montrer les immeubles tels qu'ils étaient avant et peut-être même avoir des témoignages des personnes qui vivaient dans ces immeubles faubouriens.

Dominique LAMY : Concernant la nécessité ou l'envie d'organiser dans le quartier des réunions publiques ou des débats, nous avons monté en compagnie de Michel un certain nombre de réunions lorsque des projets d'aménagement se présentaient. Il est vrai que ces dernières années, la demande est moins forte sur le quartier. Celle-ci était très présente sur le sud du quartier. Tout le travail d'aménagement s'est fait dans une grande concertation, aussi bien sur le bâti que sur l'espace public. D'ailleurs, dire qu'autour de Saint-Bernard, nous n'avons rien fait, c'est méconnaître le quartier.

Daniel VAILLANT : Je connais des projets privés sur le secteur qui me consternent, notamment des extensions de l'école. Heureusement que nous sommes là pour signifier qu'il n'est pas possible d'enlaidir un secteur qui a été complètement remis en valeur.

Dominique LAMY : Si je n'ai pas compris votre intervention autour de l'église Saint-Bernard, je m'en excuse. Quoi qu'il en soit, en termes d'espace public et d'urbanisme, nous avons réalisé des choses sur le quartier de la Goutte d'Or et de Château Rouge que nul par ailleurs nous avons fait dans le 18^e. Nous avons consacré la grande majorité des budgets précédents sur ce secteur. Au-delà du quartier vert à Montmartre, nous avons rénové de façon très pointue l'ensemble de l'espace public. Nous avons également fait des choses sur Amiraux Simplon s'agissant de l'urbanisme très dégradé de ce quartier.

D'autre part, que ce type de débats arrive à ce moment de l'évolution de ce quartier est un signe qui devrait nous alerter sur son évolution sociologique. Nous sommes en train d'assister à une mutation sociologique de ce quartier. Là où nous pouvons voir une appropriation

collective de l'espace qui se manifestait par les concertations et l'appropriation au travers d'associations de quartier, ce lien se délite peu à peu. Cette envie de vivre ensemble n'est pas comparable à celle qui existait auparavant. Nous entrons dans une démarche beaucoup plus consumériste et égoïste dans la demande et dans le ressenti du quartier. Je le regrette et nous ressentons profondément au sein du conseil de quartier Château Rouge Goutte d'Or cette difficulté à vivre ensemble. Nous avons le sentiment que deux types de population s'y affrontent : un certain nombre de personnes installées depuis longtemps qui ont vécu dans de très mauvaises conditions mais avec un fort sentiment social. Ces dernières ont poussé la ville et les autorités compétentes à rénover ce quartier et à aller vers ce qui l'est au sud. Cet effort n'a pas été porté sur l'ensemble du secteur mais seulement sur la partie sud. Le secteur nord de ce quartier a été délaissé au secteur privé. Ce social de fait a été peu à peu réinvesti par des gens extérieurs au quartier qui y trouvent un certain nombre de charmes, or ces derniers cessent relativement vite lorsqu'il est question de nuisance due au voisinage. Ces questions remontent régulièrement comme une difficulté à vivre ensemble et à intégrer tous les aspects du quartier qu'ils avaient sans doute fantasmés en venant y habiter.

Michel NEYRENEUF : Je pense, pour ma part, avoir répondu de façon tout à fait sereine aux interrogations qui ont été posées. Je tiens à signaler qu'Yves CONTASSOT fait partie de la commission du Vieux Paris. Or un avis est apporté par l'intermédiaire de cette commission. Ceci étant dit, je renouvelle l'appel à tous les habitants que pour avoir des explications, je suis tout à fait prêt à la discussion. D'ailleurs, demain, je reçois deux personnes qui sont dans la mouvance de ce blog et qui m'ont demandé un rendez-vous.

Daniel VAILLANT : Je rappelle à Mme DECORTE qu'il est plutôt bien de traiter la voirie de la rue Doudeauville en y mettant autant d'argent que nous aurions pu le faire dans les beaux quartiers. Concernant les rues piétonnes de la rue de l'Olive faites en 1977 en même temps que nous fermions le dispensaire de la rue Jean Cottin, nous avons pu voir le dallage installé à l'époque. Depuis, nous l'avons changé en granit. Nous faisons des choses dans des quartiers que nous ne faisons pas auparavant. S'agissant des deux bâtiments de l'Institut des cultures d'Islam, le Maire de Paris, ainsi que moi-même, avons demandé à l'architecte de retravailler le projet pour en faire deux beaux bâtiments.

Sur proposition de M. le Maire, le conseil d'arrondissement rejette ce vœu à la majorité soit 24 voix contre dont 5 pouvoirs (PS, PC) et 9 voix pour dont 4 pouvoirs (EELV, UMP).

Délibération 18.2011.305 : Vœu des élu(e)s du groupe UMP destiné au Maire de Paris concernant la présentation des subventions allouées aux associations

Christian HONORE : Le rôle des associations est primordial pour notre arrondissement. Les subventions dont elles bénéficient leur sont indispensables pour développer des actions sociales, culturelles, éducatives, citoyennes ou encore d'animation. Nous constatons que certaines associations reçoivent parfois plusieurs subventions votées lors de la même séance du Conseil d'arrondissement ; elles peuvent leur être attribuées sous diverses formes, budget de fonctionnement, politique de la ville ou pour une action spécifique. S'agissant de la gestion des deniers publics, la transparence doit être totale. En conséquence, pour une meilleure information sur le montant des subventions, le groupe UMP émet le vœu qu'une seule délibération par association soit proposée au vote, en indiquant au Conseil la somme globale allouée.

Nous savons qu'il existe plusieurs sortes de subvention, ainsi qu'une réglementation et que les délibérations sont soumises à la législation. Toutefois, nous demandons à connaître précisément pour chaque association le montant total des subventions que nous votons. Nous avons toujours voté les subventions ; il ne s'agit donc pas pour nous de contester quoique ce

soit. Ainsi, alors que nous votons nominativement pour une association tel montant, dans le cadre de la politique de la ville par exemple, nous trouvons ensuite un vote groupé sur plusieurs associations. Or, à l'intérieur de ce montant global, nous ignorons la somme qui va à telle ou telle association. Tel est l'objectif de ce vœu : une meilleure information des élus de l'opposition et de nos collègues de la majorité, afin que nous sachions le montant alloué par séance et pour chaque association.

Daniel VAILLANT : Certes nous annonçons des enveloppes globales pour la politique de la ville, mais dans le projet de délibération lui-même, une individualisation des sommes est en direction des associations concernées. Il s'agit donc là d'un problème de lecture.

Catherine JOLY : Vous soulevez en effet un vrai problème qui est celui de la pluralité des financements au sein de la Ville de Paris. Chaque subvention est adossée à une direction particulière. Par conséquent, nous votons par direction. La difficulté est que les associations présentent leur demande de subventions au fur et à mesure de l'année, aussi nous y répondons également au fil de ces demandes. Nous essayons de les grouper au premier semestre en général pour assurer leur solidité financière. Nous ne pouvons donc pas le faire au fur et à mesure. Ce travail est difficile à anticiper. En revanche, nous avons réfléchi au sein de la majorité, puisqu'en effet, nous nous sommes également interrogés sur cette question de visibilité. Nous pouvons imaginer au Conseil d'arrondissement du mois de janvier par exemple, de distribuer une sorte de tableau récapitulatif des principales associations qui sont subventionnées, avec peut-être un plafond au-delà de 5 000 euros par an. Nous avons demandé à l'Hôtel de Ville si cette option était envisageable. Il nous a été répondu que cette solution était en effet possible. Il suffit que nous donnions le nom de l'association concernée. J'ajoute, en outre, que nous mettons en place un système nouveau de subventions, SIMPA, qui permettra à terme que les informations soient suivies en temps réel. Cependant, comme toutes les associations ne sont pas encore enregistrées sous SIMPA, il n'est pas encore possible de suivre toutes les demandes de subventions en temps réel.

Daniel VAILLANT : Je vous remercie de cette réponse à la fois positive et concise. Je précise par ailleurs que des associations reçoivent plusieurs subventions par an, soit parce qu'une meilleure gestion permet de l'adresser en deux temps – il arrive que des associations ne gèrent pas convenablement leur fonds, et notamment les subventions – soit parce que des projets sont souvent différents. Il arrive parfois que deux subventions soient prévues pour la même association. L'Hôtel de Ville, dans un souci de légalité et de transparence, fait en sorte qu'un fléchage et une individualisation soient inclus à l'intérieur même des subventions. Nous ne pouvons pas subventionner avec de l'argent public des associations comme nous le faisons dans le temps. Nous nous éloignons de plus en plus de ces pratiques archaïques. Je considère que cette manière de faire est meilleure en matière de transparence et de contrôle, car en effet, si les choses se passent mal, il serait possible d'accuser la Ville de subventionner à tort. Votre vœu ne nous pose aucun problème. La seule réponse que nous pouvons cependant vous faire est de totaliser au fur et à mesure et de vous transmettre au mois de janvier un tableau de bord du subventionnement des différentes associations. Cela nous sera autant utile qu'à vous d'avoir cette visibilité réelle.

Christian HONORE : Dans la mesure où Mme JOLY nous fait cette proposition que vous semblez accepter, soit que nous recevions en début d'année le montant des subventions que les associations ont reçues au cours de l'année, cela nous satisfait et nous retirons notre vœu.

Daniel VAILLANT : Le procès verbal en fera foi. La seule chose que vous voudrez bien me permettre est la date, entre janvier et février.

Christian HONORE : Il s'agit du travail de vos collaborateurs. Il est évident que la date n'est pas importante, l'essentiel est que nous ayons une fois par an ce récapitulatif. Nous n'allons pas surcharger vos collaborateurs de travail.

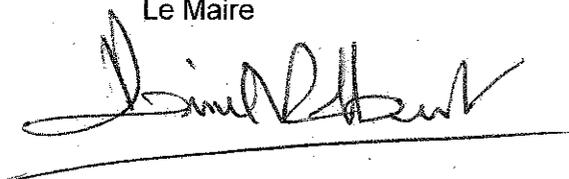
Daniel VAILLANT : Je vous conseille de le faire au fur et à mesure des Conseils d'arrondissement.

Pascal JULIEN : La solution trouvée me convient très bien. Nous ne souhaitons pas que notre Conseil se transforme en chambre d'enregistrement face aux subventions que nous approuvons de façon extrêmement mécanique, car en effet j'ai toujours eu le sentiment d'être inutile. Je n'ai aucune visibilité globale, à tel point que nous pouvons douter de la fonction pour laquelle nous avons été élus. La question posée était pertinente et le compromis trouvé est très heureux.

Le vœu est retiré.

La séance est levée à 22h12.

Le Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Daniel Vaillant', written over a horizontal line.

Daniel VAILLANT

La secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Frédérique Pigeon', written in a cursive style.

Frédérique PIGEON